

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2349

2 septembre 2015

SOMMAIRE

AASA LuxCo S.à r.l.	112726	ISO-Europe S.A.	112708
Alpha Thermic S.à r.l.	112716	Isola Group	112710
AOT Lux Investment Holdco S.à r.l.	112716	ITW Finance Europe S.A.	112709
Bank Leumi (Luxembourg) SA	112706	Ivaldi Alpha SICAV-FIS	112709
Baraz Investment	112716	Ivaldi Master SICAV-FIS	112707
Basafi Holding Luxembourg	112714	IZD-Beteiligung S.à r.l.	112707
Bas Shipping S.à r.l.	112714	Jabre Capital Partners (Luxembourg) S.A. ...	112709
BB Fuel 04 S.à r.l.	112706	Jarama Holding S.A.-SPF	112708
BD International S.à r.l.	112706	JER Europe Fund III Holdings S.à r.l.	112709
BE Advisers S.à r.l.	112706	Jongerenhuisvesting de Startmotor I S.A. ...	112710
Beauty Case, s.à r.l.	112706	Kairos Investissements S.à r.l. SPF	112712
Bemo Europe - Banque Privée	112715	Kandira S.A.	112712
Berlin, Tauentzienstraße 21-24 Beteiligung A S.à r.l.	112716	Kato S.à r.l.	112711
Besix Global Re S.A.	112713	Kaynoh Express S.à r.l.	112710
Best-Pressing S.à r.l.	112715	KH II Estates 203 S.à r.l.	112710
BF Holding S.à r.l.	112715	KHM OP Neuhauser Strasse 18 Beteiligung S.à r.l.	112712
Biolaser Technologies et Finances S.A.	112752	Kimab s.à r.l.	112711
Bonhom Luxembourg S.à r.l.	112713	Kim International S.A., SPF	112711
Bonn, Viktoria-Karree Holding S.à r.l.	112752	Kronos S.à r.l.	112712
Bords de Seine 1 Lux S.à r.l.	112707	Kutter-Commandité, S.à r.l.	112712
Bords de Seine 3 Lux S.à r.l.	112714	L.A.M. Sofa Service S.A.	112711
Brassica Topco S.A.	112714	Mamoona Estate S.A.	112718
BTC Investments 2014 S.à r.l.	112723	Ordilux S.à r.l.	112751
DECATHLON International Shareholding Plan S.C.A.	112717	Pasinika	112720
IDJ S.à r.l.	112708	Prospector Rig 1 Contracting Company S.à r.l.	112724
Inolux S.A.	112708	Treboroutil S.à r.l.	112751
Inovalis Real Estate S.C.A. SICAV-SIF	112707	Vandelay Industries S.A.	112715
Isak S.à r.l.	112707	Victoria DIY Interco S.à r.l.	112713

BE Advisers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 157.044.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015116599/9.

(150126049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

BD International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 185.575.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015116598/10.

(150124968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Beauty Case, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9640 Boulaide, 4, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 114.989.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015116600/10.

(150125347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

BB Fuel 04 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3672 Kayl, 85, rue de Tétange.

R.C.S. Luxembourg B 100.380.

Les comptes annuels au 24 juin 2015 (date de dissolution) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015116596/11.

(150125563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Bank Leumi (Luxembourg) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 49.124.

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle en date du 28 avril 2015, le mandant de Price Waterhouse Coopers, ayant son siège social à 400 route d'Esch, L-1014 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 65477, en tant que personne chargée du contrôle des comptes (réviseur d'entreprise) a été reconduit pour une période d'une année jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 juillet 2015.

Bank Leumi Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2015116590/14.

(150125597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Bords de Seine 1 Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 154.033.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015116582/9.

(150126222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Isak S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1409 Luxembourg, 32, rue Edmond Dune.
R.C.S. Luxembourg B 170.852.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015117038/10.

(150126349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Inovalis Real Estate S.C.A. SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 163.780.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Référence de publication: 2015117032/11.

(150125866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

IZD-Beteiligung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 150.043.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Compliance Partners S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2015117044/11.

(150125465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Ivaldi Master SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 154.325.

Le bilan d'Ivaldi Master SICAV-FIS au 31 Décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 13 juillet 2015.

Pour le compte de IVALDI MASTER SICAV-FIS

Citibank International Limited, Luxembourg Branch

Référence de publication: 2015117014/13.

(150125863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Inolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3871 Schifflange, 13, rue de la Paix.
R.C.S. Luxembourg B 170.120.

—
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015117031/9.
(150124904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

ISO-Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.
R.C.S. Luxembourg B 122.421.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Signature.
Référence de publication: 2015117039/10.
(150125565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

IDJ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 167.850.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 Juillet 2015.
IDJ S.à r.l.
Sébastien Rimlinger
Gérant A
Référence de publication: 2015117018/14.
(150126415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Jarama Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 49.235.

—
Extrait des résolutions adoptées en date du 6 juillet 2015 lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société

- La démission de M. Fabrice HUBERTY de sa fonction d'administrateur de la Société a été acceptée avec effet au 12 juin 2015.
 - La démission de M. Nicolas MILLE de sa fonction d'administrateur de la Société a été acceptée avec effet au 1^{er} juillet 2015.
 - La cooptation de Melle Alexandra DALLÜGE, employée privée, née le 21 juin 1989 à Siegburg (Allemagne), résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, à la fonction d'administrateur de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2015 et ce jusqu'au 30 octobre 2018, a été décidée.
 - La cooptation de M. Jérémy LEQUEUX, employé privé, né le 17 juillet 1981 à Virton (Belgique), résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, à la fonction d'administrateur de la Société avec effet au 12 juin 2015 et ce jusqu'au 30 octobre 2018, a été décidée.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JARAMA HOLDING S.A., SPF
Un mandataire

Référence de publication: 2015117047/21.
(150126081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Jabre Capital Partners (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 147.475.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015117046/10.

(150126324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

ITW Finance Europe S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 12.031.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 131.654.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Monique Martins

Gérante

Référence de publication: 2015117041/12.

(150126209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Ivaldi Alpha SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 154.204.

Extrait de l'assemblée générale de l'actionnaire unique qui s'est tenue le 24 juin 2015

Le bilan d'Ivaldi Alpha SICAV-FIS au 31 Décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 10 juillet 2015.

Pour le compte de IVALDI ALPHA SICAV-FIS

Citibank International Limited, Luxembourg Branch

Référence de publication: 2015117012/14.

(150125260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

JER Europe Fund III Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 115.656.

Il est à noter que l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter le lettre de démission de Monsieur Martin Eckel en date du 18 juin 2015 de son mandat de gérant de la Société avec effet au 3 juillet 2015.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de

Madame Julie Pierre, gérante,

Monsieur Georges Dassonville, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JER Europe Fund III Holdings S.à r.l.

Julie Pierre

Mandataire

Référence de publication: 2015117050/18.

(150125249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Jongerenhuisvesting de Startmotor I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 173.024.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015117051/9.

(150125538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Isola Group, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 100.326.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Isola Group

Référence de publication: 2015117011/10.

(150126439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

KH II Estates 203 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 174.333.

Extrait des résolutions circulaires du Conseil de Gérance de la Société en date du 15 juin 2015

Il est à noter que

- le siège de la Société se trouve désormais au 68/70, boulevard de la Pétrusse, L-2320, Luxembourg;
- l'adresse des gérants de catégorie B, Miranda Lansdowne et Pamela Valasuo, se trouve désormais au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2015.

Mandataire

Référence de publication: 2015117069/16.

(150125308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Kaynoh Express S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8372 Hobscheid, 16, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 172.800.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 avril 2015

1) Il résulte d'une convention de cession de parts sociales signée en date du 20 février 2015 que:

Monsieur Adil HANNANE, commerçant, demeurant à F-57280 Maizières-les Metz (France), 40, Avenue Marguerite Duras, déclare par la présente céder et transporter à Monsieur Jonathan AYACHI, indépendant, demeurant à F-57280 Fèves (France), 10, rue du frère Laurent, CINQUANTE (50) parts sociales lui appartenant dans la société à responsabilité limitée «KAYNOH EXPRESS S.à r.l.».

Suite à cette cession de parts sociales, Monsieur Jonathan AYACHI devient associé unique de la société.

2) L'assemblée accepte la démission de Monsieur Adil HANNANE, prédit, de son poste de gérant technique.

La société se trouve valablement engagée par la signature du gérant unique.

Dont acte, fait et passé à Hobscheid au siège de la société.

Pour extrait

Jonathan AYACHI

Référence de publication: 2015117068/19.

(150126249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Kimab s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9809 Hosingen, 21, Eesberwee.
R.C.S. Luxembourg B 181.414.

Le Bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2015117073/10.

(150124962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Kato S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 134.967.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2015117057/12.

(150126263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Kim International S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 15.489.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 21 mai 2015

Conformément à l'article 51, al. 6 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, les administrateurs restants procèdent à la nomination, par voie de cooptation, de Madame Tazia BENAMEUR, née le 09/11/1969 à Mohammadia (Algérie), domiciliée professionnellement au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, au titre d'administrateur en remplacement de Monsieur Norbert SCHMITZ, administrateur démissionnaire.

Cette nomination sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale.

Pour la société

KIM INTERNATIONAL S.A., SPF

Référence de publication: 2015117072/15.

(150125753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

L.A.M. Sofa Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4750 Pétange, 74, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 131.675.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 17 juin 2015

Renouvellement du mandat des administrateurs pour une durée de 6 ans:

Monsieur LAMALLE Marc, né le 22/07/1954 à Liège, demeurant à B-4053 Chaudfontaine 25 Paradis des Chevaux

Madame KUPPER Agnès, née le 05/08/1954 à Etterbeek, demeurant à B-4053 Chaudfontaine 25 Paradis des Chevaux

Monsieur LAMALLE Gregory, né le 21/02/1982 à Liège, demeurant à L-3230 Bettembourg 29 Route d'Esch

Renouvellement du mandat de l'administrateur délégué pour une durée de 6 ans:

Monsieur LAMALLE Marc, né le 22/07/1954 à Liège, demeurant à B-4053 Chaudfontaine 25 Paradis des Chevaux

Démission de Fiduciaire et Expertises (Luxembourg) S.A. de sa fonction de commissaire aux comptes.

Nomination de FGA (Luxembourg) S.A., RC Luxembourg B 61 096, 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer en tant que commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans.

Référence de publication: 2015117090/17.

(150126003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Kairos Investissements S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 183.366.

Le bilan de liquidation au 29 mai 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015117066/10.

(150125002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Kandira S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 53.301.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Référence de publication: 2015117067/10.

(150125454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Kronos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 223.062,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 162.177.

Le siège social de l'actionnaire SPARK ENTERTAINMENT LIMITED de la Société a été transféré au Lime Grove House, Green Street, St Helier, JE1 2ST

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015117064/11.

(150126054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

KHM OP Neuhauser Strasse 18 Beteiligung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 160.022.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Compliance Partners S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2015117070/11.

(150126362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Kutter-Commandité, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 194.784.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2015117065/12.

(150125224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Besix Global Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 77.870.

Extraits du Procès-verbal de l'assemblée générale du 2 juin 2015

- L'Assemblée reconduit les mandats d'administrateur de M. Frédéric DE SCHREVEL, M. Thierry MIGEOTTE, M. Yannick ZIGMANN jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de juin 2016 statuant sur les comptes 2015.

- L'assemblée ratifie la nomination de M. M. Wim EGGERICKX, demeurant à Dorpstraat 383b à Leefdaal B3061 en tant que nouvel administrateur. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de juin 2016 statuant sur les comptes 2015.

- L'Assemblée reconduit le mandat du Réviseur d'entreprises MAZARS Luxembourg jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de juin 2016 statuant sur les comptes 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2015116571/17.

(150126283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Victoria DIY Interco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 41.250,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 152.337.

EXTRAIT

Par résolutions écrites en date du 8 juillet 2015 les associés de la Société ont:

- pris connaissance de la démission de Enrico Grasso en tant que gérant de la Société avec effet au 7 juillet 2015;

- nommé Giacomo Branchini né le 31 octobre 1988 à Busto Arsizio, Italie et ayant son adresse professionnelle au Stirling Square, 7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD, Grande Bretagne, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 8 juillet 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Dr. Jan Könighaus

Gérant

Référence de publication: 2015116054/18.

(150124301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Bonhom Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 49.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 111.322.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

La liquidation de la Société décidée par les associés suivant acte du 18 décembre 2014 de Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, a été clôturée suivant décision sous seing privé des associés de la Société en date du 17 avril 2015.

Les livres et documents sociaux de la Société seront conservés pour une période de cinq années au 4 rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2015116579/19.

(150127344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Bords de Seine 3 Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 154.037.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015116583/9.

(150126242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Bas Shipping S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6755 Grevenmacher, 3, place du Marché.
R.C.S. Luxembourg B 155.061.

Bitte ändern Sie die Adresse des Geschäftsführers Herrn van Oosterhout in
36, rue de l'Eglise

L-6720 Grevenmacher

Référence de publication: 2015116594/10.

(150125813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Basafi Holding Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7633 Larochette, 1, um Birkelt.
R.C.S. Luxembourg B 196.604.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2015116595/12.

(150125622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Brassica Topco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 169.716.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 12 décembre 2013

- Le mandat d'Administrateur de catégorie B de Monsieur Christoph N. KOSSMANN, né le 21 juin 1957 à Hambourg, Allemagne, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période de 3 ans. Il viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

- Le mandat d'Administrateur de catégorie B de Madame Chantai MATHU, née le 8 mai 1968 à Aye, Belgique, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période de 3 ans. Il viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

- Le mandat d'Administrateur de catégorie B et de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Patrick CAHU-ZAC, né le 22 février 1958 à Auch, France, résidant au 13/15 rue du Pont des Halles, F- 94526 Rungis Cedex, France, est reconduit pour une nouvelle période de 3 ans. Il viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

- Le mandat d'Administrateur de catégorie A de Monsieur Graham HISLOP, né le 11 septembre 1962 à Edimbourg, Royaume-Uni, résidant au 2, More London Riverside, GB- SE1 2AP Londres, Royaume-Uni, est reconduit pour une nouvelle période de 3 ans. Il viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Fait à Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Certifié sincère et conforme

Brassica Topco S.A.

Référence de publication: 2015116584/23.

(150125595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

BF Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 113.088.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015116607/10.

(150126382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Best-Pressing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1278 Luxembourg, 2, rue Tony Bourg.
R.C.S. Luxembourg B 58.086.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.
259 ROUTE D'ESCH
L-1471 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2015116606/13.

(150125334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Bemo Europe - Banque Privée, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 176.452.

Les comptes annuels et le rapport du réviseur d'entreprises au 31.12.2014 de la BEMO EUROPE-BANQUE PRIVÉE ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/07/2015.

BEMO EUROPE - BANQUE PRIVÉE
26, Boulevard Royal
L-2249 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2015116604/15.

(150125299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Vandelay Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 109, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 77.498.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 18 mai 2015

1. La société ATWELL, ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg a été révoquée de son poste de commissaire aux comptes.

2. La société MARWAIS INTERNATIONAL LLC, dont le siège social est situé à One Rodney Square, 10th Floor, 920 Tenth and King Streets, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, U.S.A., immatriculée au Delaware Division of Corporations sous le numéro 98-0140161 a été nommée commissaire aux comptes de la société avec pour mandat spécial de statuer sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2014. Le mandat de MARWAIS INTERNATIONAL LLC prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes annuels 2019.

Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Référence de publication: 2015116058/16.

(150124859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Baraz Investment, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 167.614.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015116591/9.

(150125859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Berlin, Tauentzienstraße 21-24 Beteiligung A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 173.664.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Compliance Partners S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2015116569/11.

(150125471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Alpha Thermic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 69.023.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Par jugement n° 819/15 rendu le 9 juillet 2015, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes, pour absence d'actif, les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée ALPHA THERMIC SARL, avec siège social à L-2621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, dénoncé le 31 janvier 2012.

Pour extrait conforme

Maître Thibault CHEVRIER

Le liquidateur

Référence de publication: 2015116530/15.

(150125665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

AOT Lux Investment Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 174.801.

CLÔTURE DE LA LIQUIDATION

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire des associés de la Société tenue en date du 4 novembre 2014 que:

- L'assemblée générale des associés a décidé de prononcer la clôture de la liquidation de la Société.

- L'assemblée générale des associés décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant cinq ans, à partir de la date de la publication des présentes dans le Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, au siège social de la Société sis au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Carsten SÖNS

Mandataire

Référence de publication: 2015116540/19.

(150126649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

DECATHLON International Shareholding Plan S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 118.164.

L'an deux mille quinze, le trente juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Régis LUX, juriste, demeurant professionnellement à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'associé commandité DECATHLON ESPANA S.A., société anonyme, ayant son siège social à E-28701 Madrid, San Sebastián de los Reyes, Calle Salvador de Madariaga, Espagne, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Madrid, sous le numéro A 79935607 de la société DECATHLON International Shareholding Plan S.C.A., avec siège social à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, R.C.S. Luxembourg numéro B 118164,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par résolutions de la gérance prises le 25 mars 2010.

Une copie du procès-verbal des dites résolutions, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualité qu'elle agit, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

I. Que la société DECATHLON International Shareholding Plan S.C.A. a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 20 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1840 du 2 octobre 2006 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 juin 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2635 du 29 septembre 2014.

II. Que le capital social de la société DECATHLON International Shareholding Plan S.C.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 33.625.000,- (trente-trois millions six-cent-vingt-cinq-mille euro), représenté par 6.725.000 (six millions sept-cent-vingt-cinq-mille) actions d'une valeur nominale de EUR 5,- (cinq euro) dont 312 (trois-cent-douze) actions attribuées à la seule commanditée, qui sont des actions non-rachetables («Actions de commandité») et 6.724.688 (six millions sept-cent-vingt-quatre-mille-six-cent-quatre-vingt-huit) actions attribuées aux Commanditaires, qui sont des actions rachetables («actions ordinaires»).

III. Qu'aux termes de l'article 5 des statuts le capital autorisé est fixé à un total de soixante-quinze millions d'euros (EUR 75.000.000,-) et le même article autorise la gérance à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

IV. Que suite aux résolutions prises le 30 juin 2015, la gérance, après avoir supprimé le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires, a décidé de réaliser une augmentation de capital de EUR 201.790,- (deux-cent-un-mille-sept-cent-quatre-vingt-dix euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 33.625.000,- (trente-trois millions six-cent-vingt-cinq-mille euro) à EUR 33.826.790,- (trente-trois millions huit-cent-vingt-six-mille-sept-cent-quatre-vingt-dix euro) par la création de 40.358 (quarante-mille-trois-cent-cinquante-huit) actions nouvelles ordinaires d'une valeur unitaire de EUR 5,- (cinq euro) à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes moyennant paiement d'une prime d'émission de EUR 290.981,18 (deux-cent-quatre-vingt-dix-mille-neuf-cent-quatre-vingt-un euro et dix-huit centimes).

V. Que les 40.358 (quarante-mille-trois-cent-cinquante-huit) actions ordinaires nouvelles ont été souscrites et libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 201.790,- (deux-cent-un-mille-sept-cent-quatre-vingt-dix euro) à laquelle s'ajoute la prime d'émission pré-mentionnée de EUR 290.981,18 (deux-cent-quatre-vingt-dix-mille-neuf-cent-quatre-vingt-un euro et dix-huit centimes) se trouvent dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation d'une attestation bancaire.

Les actions nouvelles ont été entièrement souscrites et libérées par des versements en espèces, tel que détaillé sur la liste de souscription, qui, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

VI. Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à EUR 33.826.790,- (trente-trois millions huit-cent-vingt-six-mille-sept-cent-quatre-vingt-dix euro) de sorte que l'article 5 "Capital souscrit" des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

" Art. 5. Capital social (premier alinéa).

- Capital souscrit

Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 33.826.790,- (trente-trois millions huit-cent-vingt-six-mille-sept-cent-quatre-vingt-dix euro), et est représenté par 6.765.358 (six millions sept-cent-soixante-cinq-mille-trois-cent-cinquante-huit) actions d'une valeur nominale de EUR 5,- (cinq euro) dont 312 (trois-cent-douze) actions attribuées à la seule commanditée, qui sont des actions non-rachetables («Actions de commandité») et 6.765.046 (six millions sept-cent-soixante-cinq-mille-quarante-six) actions attribuées aux Commanditaires, qui sont des actions rachetables («actions ordinaires»).

112718

Frais, Évaluation

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite aux résolutions prises à la présente assemblée, sont évalués à deux mille cent euros (2.100,- EUR)

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Singé: Régis LUX, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 02 juillet 2015. Relation GAC/2015/5571. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Nathalie DIEDERICH.

Référence de publication: 2015116778/70.

(150125310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Mamoona Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 176.939.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand fifteen, on the twenty-ninth day of June.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

High Wealth Investments International S.à r.l., incorporated and existing under the Luxembourg Law, with its registered office at 55, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.687,

here represented by Mr Alain NOULLET, private employee, residing professionally at L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse,

pursuant to a proxy given under private seal dated on 27th May 2015.

The said proxy will remain annexed, after having been signed “ne varietur” by the mandatory of the appearing party and the undersigned notary, to the present deed in order to be submitted with it to the registration.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to state:

- that it is the sole actual shareholder of the company “MAMOONA ESTATE S.A.”, a public liability limited company, having its registered office at L-2330 Luxembourg, 128 boulevard de la Pétrusse, incorporated by a notarial deed on 28th March, 2013, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1478 of 21st June, 2013. The articles of incorporation have never been amended since this date;

- that the capital of the Company is fixed at THIRTY ONE THOUSAND EURO (EUR 31,000.-) represented by ONE THOUSAND (1,000) shares with a par value of THIRTY-ONE EURO (EUR 31.-) each, fully paid up;

- that the appearing party, prenamed, has become owner of all the shares and declares that it has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

- that the appearing party, represented as stated above, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 31st March, 2015, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 31st March, 2015 being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's directors and statutory auditor are hereby granted full discharge with respect to their duties;

- there shall be proceeded to the cancellation of all issued shares and/or the shareholders register;

- the books and documents of the Company shall be lodged during a period of five years at L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse;

No confusion of patrimony can be made, neither with the assets of the dissolved company nor the reimbursement to the sole shareholder can be done, before a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) to be

counted from the day of publication of the present deed, and only if no creditor of the Company currently dissolved and liquidated has demanded the creation of security.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand ninety-five EURO (1,095.-EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil quinze, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

High Wealth Investments International S.à r.l., régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 55, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.687,

ici représentée par Monsieur Alain NOULLET, employé privé, résidant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse,

En vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 27 mai 2015

Laquelle procuration restera annexée, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, aux présentes aux fins d'être soumises aux formalités de l'enregistrement avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- Qu'elle est la seule et l'unique actionnaire de la société «MAMOONA ESTATE S.A.», une société anonyme, avec siège social au L-2330 Luxembourg, 128 boulevard de la Pétrusse, constituée par acte notarié en date du 28 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1478 du 21 juin 2013. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis cette date;

- que le capital social de la Société s'élève à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que la partie comparante, précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les actions et qu'elle déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

- que la partie comparante, représentée comme mentionnée ci-avant, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 31 mars 2015, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investie de l'entièreté de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entièreté du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 31 mars 2015 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et/ou du registre des actionnaires;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2330 Luxembourg, 128 boulevard de la Pétrusse.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication du présent acte et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

112720

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille quatre-vingt-quinze euros (1.095,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante connue du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. NOULLET, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 2 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/20594. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Référence de publication: 2015117179/110.

(150126301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Pasinika, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 197.194.

In the year two thousand and fifteen, on the 7th day of July.

Before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. Jørgen Korsgaard JENSEN, having the Danish nationality, private individual, born on 28 December 1962 and residing professionally at 16, Tizzard Grove, Kidbrooke, London, SE3 9DH, United Kingdom, (the "Sole Shareholder"), here duly represented by Mr. Peter LUNDIN, private employee, residing professionally at 15, rue Edward Steichen, 4th Floor, L-2540 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that he is the sole shareholder of Pasinika, a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred (EUR 12,500.-), with registered office at L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, of 27th May 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 197.194 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended since its incorporation.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of fourteen million one hundred fifty eight thousand three hundred seventy seven Euros (EUR 14,158,377.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to fourteen million one hundred seventy thousand eight hundred seventy seven Euros (EUR 14,170,877.-).

2 To issue fourteen million one hundred fifty eight thousand three hundred seventy seven (14,158,377) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.00,-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares for a total amount of fourteen million one hundred fifty eight thousand three hundred seventy seven Euros (EUR 14,158,377.-) by the Sole Shareholder and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind.

4 To amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of fourteen million one hundred fifty eight thousand three hundred seventy seven Euros (EUR 14,158,377.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to fourteen million one hundred seventy thousand eight hundred seventy seven Euros (EUR 14,170,877).-

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to issue fourteen million one hundred fifty eight thousand three hundred seventy seven (14,158,377) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.00.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared Mr. Jørgen Korsgaard JENSEN, having the Danish nationality, private individual, born on 28 December 1962 and residing professionally at 16, Tizzard Grove, Kidbrooke, London, SE3 9DH, United Kingdom, (“The Subscriber”), here duly represented by Mr. Peter LUNDIN, private employee, residing professionally at 15, rue Edward Steichen, 4th Floor, L-2540 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, which will remain attached to the present deed.

The Subscriber declared to subscribe for fourteen million one hundred fifty eight thousand three hundred seventy seven (14,158,377) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.00.-) per share and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting in six million nine hundred twenty three thousand nine hundred eighty three (6,923,983) shares of Windar Photonics Plc, a company incorporated and registered in England and Wales under number 09024532, whose registered office is at c/o Norose Company Secretarial Services Limited, 3 More London Riverside, London, SE1 2AQ (the “Contribution”).

The Contribution represents a value in aggregate amount of fourteen million one hundred fifty eight thousand three hundred seventy seven Euros (EUR 14,158,377.-).

Proof of the ownership by the Subscriber of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Subscriber declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Subscriber further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company and a report drawn up by the sole shareholder wherein the Contribution is described and valued (the “Reports”).

The Reports, which after having been signed “ne varietur” by the Sole Shareholder, as above represented, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the fourteen million one hundred fifty eight thousand three hundred seventy seven (14,158,377) new shares according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase, which paragraph shall from now on read as follows:

Art. 6. (First paragraph). “The Company's corporate capital is fixed at fourteen million one hundred seventy thousand eight hundred seventy seven Euros (EUR 14,170,877) represented by fourteen million one hundred seventy thousand eight hundred seventy seven Euros (14,170,877) shares with a par value of ONE EURO (1,-EUR) each, all subscribed and fully paid-up”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at five thousand five hundred euro (EUR 5,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; upon request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le septième jour de juillet.

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

Monsieur Jørgen Korsgaard JENSEN, de nationalité danoise, indépendant, né le 28 décembre 1962 à Kolding, Danmark, demeurant professionnellement à 16, Tizzard Grove, Kidbrooke, Londres, SE3 9DH, Royaume-Uni, («l'Associé Unique»),

ici dûment représenté par Monsieur Peter Lundin, employé privé, demeurant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, 4^{ème} étage L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter qu'il est le seul associé de Pasinika, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-), dont le siège social est au L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 27 mai 2015, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197.194 (la «Société»). Les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis la constitution.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence quatorze million cent cinquante-huit mille trois cent soixante-dix-sept euro (EUR 14.158.377,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) à quatorze million cent soixante-dix mille huit cent soixante-dix-sept euro (EUR 14.170.877,-).

2 Émission de quatorze million cent cinquante-huit mille trois cent soixante-dix-sept (14.158.377) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales pour un montant total de quatorze million cent cinquante-huit mille trois cent soixante-dix-sept euro (EUR 14.158.377,-) par l'Associé Unique et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature.

4 Modification de l'alinéa premier de l'article 6 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

L'Associé Unique a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatorze million cent cinquante-huit mille trois cent soixante-dix-sept euro (EUR 14.158.377,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) à quatorze million cent soixante-dix mille huit cent soixante-dix-sept euro (EUR 14.170.877,-).

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre quatorze million cent cinquante-huit mille trois cent soixante-dix-sept (14.158.377) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu Monsieur Jørgen Korsgaard JENSEN, de nationalité danoise, indépendant, né le 28 décembre 1962 à Kolding, Danmark, demeurant professionnellement à 16, Tizzard Grove, Kidbrooke, Londres, SE3 9DH, Royaume-Uni, ici dûment représenté par Monsieur Peter Lundin, employé privé, demeurant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, 4^{ème} étage L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, («le Souscripteur»).

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Le Souscripteur a déclaré souscrire quatorze million cent cinquante-huit mille trois cent soixante-dix-sept (14.158.377) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par part sociale, et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en six million neuf cent vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt-trois (6.923.983) parts sociales de Windar Photonics Plc, une société constituée et inscrite à l'Angleterre et Pays de Galles sous le numéro 09024532, ayant son siège social au c/o Norose Company Secrétariat Services Limited, 3 More London Riverside, London, SE1 2AQ (l'«Apport»).

L'Apport représente un montant total de quatorze million cent cinquante-huit mille trois cent soixante-dix-sept euro (EUR 14.158.377,-).

La preuve par le Souscripteur de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

Le Souscripteur a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société et par l'associé unique de la société dans lesquels l'Apport est décrit et évalué (les «Rapports»).

Les Rapports, qui après avoir été signé «ne varietur» par l'Associé Unique, tel que ci-dessus représenté, et le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les quatorze million cent cinquante-huit mille trois cent soixante-dix-sept (14.158.377) parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 6 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus.

Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 6. (Premier alinéa). «Le capital social est fixé à quatorze million cent soixante-dix mille huit cent soixante-dix-sept euro (EUR 14.170.877,-) représenté par quatorze million cent soixante-dix mille huit cent soixante-dix-sept (14.170.877) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à cinq mille cinq cents euros (EUR 5.500,-)

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: P. LUNDIN, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 09 juillet 2015. Relation: DAC/2015/11524. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 14 juillet 2015.

Référence de publication: 2015117315/181.

(150125206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

BTC Investments 2014 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 193.084.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 5 juin 2015 que la société BTC DOS SARL, avec siège social 8A Boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg et inscrite auprès du RCS sous le numéro B 192.096 a augmenté son capital social de 8 000.000.- EUR par apport en nature de Trea Capital Partners SV S.A., ayant son siège social à Av. Diagonal 640 3E,08017 Barcelone (Espagne), inscrite au Registre de Commerce espagnol sous le numéro A-6432196 pour 4.000 parts sociales et qu'à la suite de cet apport en nature Trea Capital Partners SV S.A n'est plus associé de la société BTC Investments 2014 Sàrl, et que Black Toro Capital Partners S.à r.l., avec siège social au 8A Boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg et inscrite au registre de commerce sous le numéro B 186.375 détient désormais 24.001 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 14 juillet 2015.

Pour la société

Référence de publication: 2015116626/18.

(150125923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Prospector Rig 1 Contracting Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 168.393.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth of June.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Luxembourg,

There appeared:

Prospector Finance II S.A., a société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 186 505,

duly represented by Mr Bastien Burin, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 26 June 2015.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact that it is the sole shareholder of Prospector Rig 1 Contracting Company S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, with a share capital of twenty thousand US dollar (USD 20,000.-), registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 168 393 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 19 April 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1379 of 4 June 2012. The articles of incorporation of the Company have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 8 March 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1249 of 28 May 2013.

The appearing party represents the whole corporate capital and may validly decide to amend the articles of incorporation of the Company as follows:

First resolution

The sole shareholder decides to amend article 2 of the articles of association of the Company so that it shall now read as follows:

“The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

In addition, the Company may own, lease, operate, and/or provide equipment used in contract drilling services in oil and gas drilling operations; acquire, hold, manage, sell or dispose of any such related equipment as well as sea-going vessels; enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions relating to contract drilling services and sea-going vessels.

The Company also may provide commercial services of management, coordination and control of the design, construction, testing and delivery of jack-up drilling rigs, commercial services of management, coordination and control of the transfer, mobilization and demobilization of jack-up drilling rigs and all ancillary services.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.”

Second resolution

The sole shareholder decides to delete article 11 of the articles of association of the Company and to subsequently renumber the following articles.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le trente juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Luxembourg,

A comparu:

Prospector Finance II S.A., une société anonyme, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186 505,

ici représentée par Monsieur Bastien Burin, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 26 juin 2015.

La procuration signée "ne varietur" par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire pour acter qu'elle est l'associé unique de Prospector Rig 1 Contracting Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, avec un capital social de vingt mille US dollars (USD 20.000,-), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168 393 (la «Société»), constituée au Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 19 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1379 du 4 juin 2012. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 8 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1249 du 28 mai 2013.

La comparante représente l'intégralité du capital social et peut valablement décider de modifier les statuts comme suit:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

De plus, la Société peut détenir, louer, exploiter et/ou fournir des équipements utilisés dans les contrats de services de forage pour les opérations de forage de pétrole et de gaz; acquérir, détenir, gérer, vendre ou disposer de tout équipement relatif, ainsi que de navires de haute mer; conclure, assister ou participer à des opérations financières, commerciales et autres, relatives aux contrats de services de forage et les navires de haute mer.

La Société peut aussi fournir des services commerciaux de gestion, de coordination et de contrôle de la conception, la construction, les essais et la livraison des plates-formes de forage auto-élevatrices ainsi que des services commerciaux de gestion, de coordination et de contrôle du transfert, la mobilisation et la démobilisation de plates-formes de forage auto-élevatrices et de fournir tout service accessoire.

La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de supprimer l'article 11 des statuts de la Société et en conséquence de renuméroter les articles suivants.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. BURIN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 juillet 2015. Relation: EAC/2015/15816. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015117337/111.

(150125193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

AASA LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.400,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 197.244.

—
In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of June.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- 1) Ms. Joanna Katarzyna Appelroth, residing at Finnoontie 52 D 9, 02280 Espoo Finland,
duly represented by Maître Jan Dobrzensky, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 29 June 2015; and
- 2) Ms. Eva Tammisto, residing at Uue Maailma 21/23-8, 10131 Tallinn, Estonia,
duly represented by Maître Jan Dobrzensky, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 29 June 2015;
- 3) KJ Holdings OÜ, a company incorporated and existing under the laws of Estonia, having its registered office at Vana-Lõuna 39-165, 10134 Tallinn, Estonia, registered with the local register under registration number 11212337,
duly represented by Maître Jan Dobrzensky, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 29 June 2015;
- 4) Mr. Rene Kuuskmann, born on 14 September 1980 in Eesti, Estonia, bearer of passport number KC0076490, issued by the Republic of Estonia on 21 October 2014, residing at Koidula 24-4, 10150 Tallinn, Estonia,
duly represented by Maître Jan Dobrzensky, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 29 June 2015;
- 5) HV Expansion Invest OÜ, a company incorporated and existing under the laws of Estonia, having its registered office at Turu plats 5/7-12, 11611 Tallinn, Estonia, registered with the local register under registration number 12206652,
duly represented by Maître Jan Dobrzensky, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 29 June 2015;
- 6) Mr. Jaanus Kivi, born on 28 July 1971 in Eesti, Estonia, bearer of passport number KB0743777, issued by the Republic of Estonia on 17 December 2013, residing at Maastiku 20, 76505 Saue, Estonia,
duly represented by Maître Jan Dobrzensky, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 29 June 2015;
- 7) Ms. Elsi Meliina Rätty, residing at Rotermanni 10-4, 10111 Tallinn, Estonia,
duly represented by Maître Jan Dobrzensky, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 29 June 2015;
- 8) AMC III Jet B.V., a company incorporated and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Herengracht 424, 1017BZ Amsterdam, the Netherlands, registered with the local register under registration number 60163186,
duly represented by Maître Jan Dobrzensky, having his professional address in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 29 June 2015;
- 9) Mr. Toomas Lammertson, residing at Poik 5, 75501 Saku, Estonia;
duly represented by Maître Jan Dobrzensky, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 29 June 2015;
- 10) Alauda-Invest OÜ, a company incorporated and existing under the laws of Estonia, having its registered office at Turu plats 5/7-12, 11611 Tallinn, Estonia, registered with the local register under registration number 12300871,
duly represented by Maître Jan Dobrzensky, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 30 June 2015.

The proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing parties (the "Shareholders") are the shareholders of AASA LuxCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L - 1882, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 197244, incorporated on 22 May 2015 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter the "Company").

The appearing parties, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Full restatement of the Company's articles of association.

Further to the review of the above Agenda, the Shareholders unanimously took the following resolution:

Sole resolution:

The Shareholders resolve to fully restate the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of “AASA LuxCo S.à r.l.” (the “Company”).

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1. The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2. The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3. The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 4. Registered office.

4.1. The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2. Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and transfer of shares

Art. 5. Share capital.

5.1. The Company's share capital is set at thirteen thousand four hundred euro (EUR 13,400), consisting of the following shares:

a) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class A shares with a par value of one cent of a euro (EUR 0.01) each;

b) ten thousand (10,000) class B shares with a par value of one cent of a euro (EUR 0.01) each;

c) ten thousand (10,000) class C shares with a par value of one cent of a euro (EUR 0.01) each;

d) on ten thousand (10,000) class D shares with a par value of one cent of a euro (EUR 0.01) each;

e) ten thousand (10,000) class E shares with a par value of one cent of a euro (EUR 0.01) each;

- f) ten thousand (10,000) class F shares with a par value of one cent of a euro (EUR 0.01) each;
- g) ten thousand (10,000) class G shares with a par value of one cent of a euro (EUR 0.01) each;
- h) ten thousand (10,000) class H shares with a par value of one cent of a euro (EUR 0.01) each;
- i) ten thousand (10,000) class I shares with a par value of one cent of a euro (EUR 0.01) each; and
- j) ten thousand (10,000) class J shares with a par value of one cent of a euro (EUR 0.01) each.

5.2. Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1. The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2. Classes of shares

1) The class A shares

(a) All class A shares shall be identical in all respects. All class A shares shall share rateably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such class A shares.

(b) Each class A share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

2) The class B shares

(a) All class B shares shall be identical in all respects. All class B shares shall share rateably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such class B shares.

(b) Each class B share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

3) The class C shares

(a) All class C shares shall be identical in all respects. All class C shares shall share rateably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such class C shares.

(b) Each class C share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

4) The class D shares

(a) All class D shares shall be identical in all respects. All class D shares shall share rateably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such class D shares.

(b) Each class D share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

5) The class E shares

(a) All class E shares shall be identical in all respects. All class E shares shall share rateably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such class E shares.

(b) Each class E share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

6) The class F shares

(a) All class F shares shall be identical in all respects. All class F shares shall share rateably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such class F shares.

(b) Each class F share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

7) The class G shares

(a) All class G shares shall be identical in all respects. All class G shares shall share rateably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such class G shares.

(b) Each class G share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

8) The class H shares

(a) All class H shares shall be identical in all respects. All class H shares shall share rateably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such class H shares.

(b) Each class H share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

9) The class I shares

(a) All class I shares shall be identical in all respects. All class I shares shall share rateably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such class I shares.

(b) Each class I share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

10) The class J shares

(a) All class J shares shall be identical in all respects. All class J shares shall share rateably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such class J shares.

(b) Each class J share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

6.3. All shares shall vote together and, except as may be required by law or set forth in these articles, the holders of any separate class of shares shall not be entitled to vote separately on any matter.

6.4. The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

6.5. A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital, in accordance with these articles of association.

6.6. The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.7. The Company may repurchase or redeem its own shares under the condition that the repurchased or redeemed shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.

6.8. The Company's shares are in registered form.

6.9. The class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares, class I shares and class J shares shall not be convertible into other classes of shares.

6.10. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

6.11. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of all the shares in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of shares, such cancellations and repurchases of shares shall be made in accordance with article 7.

Art. 7. Repurchase of shares.

7.1. Subject to the provisions of the Shareholders' Agreement, if following the Tag Request, the Company sells the Tag Shares within the sale procedure resulting from the Tag Notice and receives the consideration for such Tag Shares on the terms and conditions as those specified in the Tag Notice (the "Tag Consideration"), the Company and its shareholders shall undertake all actions necessary in order to redeem the shares held by AMC in the Company in return for the Tag Consideration to be paid by the Company to AMC.

Furthermore, subject to the provisions of the Shareholders' Agreement, the Company may decide to acquire all shares held by AMC in the Company for the Purchase Price, if following the Tag Request, the Company fails (for any reason - even remaining beyond the control of the Company) to sell the Tag Shares within the sale procedure resulting from the Tag Notice.

Subject to the provisions of the Shareholders' Agreement, the Company may also decide to acquire all shares held by AMC in the Company for the Swap Purchase Price, if within the three months following the Swap Request, the Company fails to effectively transfer the Swap Shares to AMC as requested in the Swap Request.

7.2. In the event of any other reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of shares, such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the class J shares) and shall give the right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the board of managers) and the holders of shares of the repurchased and cancelled class of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant Class held by them and cancelled.

a. The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled.

b. The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers on the basis of the relevant interim accounts of the Company as of a date not earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation

of the relevant class of shares. The Total Cancellation Amount for each class A, class B, class C, class D, class E, class F, class G, class H, class I, and class J shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the board of managers provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount. The board of managers can choose to include or exclude in its determination of the Total Cancellation Amount, the freely distributable share premium either in part or in totality.

c. The Available Amount attributable to the class of share shall be the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits and share premium) to the extent the shareholder of the relevant class of shares would have been entitled to dividend distributions according to article 28 of these articles of association, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses), (ii) any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts and (iii) any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR + LD)$. Whereby: AA= Available Amount attributable to the class of share to be cancelled; NP= net profits (including carried forward profits and share premium); P= any freely distributable reserves; CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled; L= losses (including carried forward losses); LR = any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles; LD = any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP.

d. Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

e. Fractional shares may be issued up to three decimal points and shall carry rights in proportion to the fraction of a share they represent but shall carry no voting rights except to the extent their number is so that they represent a whole share.

Art. 8. Register of shareholders.

8.1. A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.

8.2. Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 9. Ownership and transfer of shares.

9.1. Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

9.2. The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

9.3. The Company's shares are transferable among existing shareholders in compliance with the provisions of the Shareholders' Agreement.

9.4. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except pursuant to the provisions of the Shareholders' Agreement and with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least.

9.5. Any transfer of shares will need to be documented in compliance with the provisions of the Shareholders' Agreement through a transfer agreement in writing under private seal or in notarised form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.

9.6. The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

9.7. Transfer of shares may trigger the exercise of right of first offer, drag along rights and tag along rights as further specified in articles 10, 11 and 12.

Art. 10. Right of first offer.

10.1. Except for transfers to a Permitted Transferee or to another party to the Shareholders' Agreement, or in case of a Warranty Transfer, if any of the shareholders (for purposes of this Clause, the "Transferring Shareholder") proposes to transfer all or any of its shares pursuant to the terms of a bona fide offer received from any person or entity, such Transferring

Shareholder shall first offer such shares (for purposes of this Clause, the “Offered Shares”), on the same terms of the proposed transfer, to the remaining shareholders by sending each of the remaining shareholders a notice in writing (in this Clause, the “Transfer Notice”), stating therein the identity of the proposed transferee(s) and the proposed terms of sale of the Offered Shares (including, without limitation, the identity of the transferee, the number of Offered Shares and the price and terms of payment upon which such Offered Shares are purported to be sold to such identified transferees and such other relevant information) (the “Offer”). Each of the shareholders will be entitled to purchase the Offered Shares on a pro rata basis in relation to the number of shares held by such shareholder.

10.2. The Offer shall constitute an irrevocable offer made by the Transferring Shareholder to sell to each of the remaining shareholders the Offered Shares, upon the terms specified in the Offer and as described above. Each of the shareholders may accept such Offer in whole or in part in respect of (i) the number of the Offered Shares calculated on a pro rata basis in relation to the number of shares held by the respective shareholder, or (ii) the number of shares exceeding the foregoing number, by giving the Transferring Shareholder a notice in an unattested written form to that effect within a period of thirty (30) days after being served with the Offer (the “Acceptance Period”). If a shareholder agrees to purchase all or part of the Offered Shares on the terms specified in the Offer, such Offered Shares shall become the property of this shareholder, against and upon the payment of the consideration to the Transferring Shareholder, as specified in the Offer. The Offered Shares will be in the first place assigned to the shareholders who agreed to purchase the number of shares calculated on a pro rata basis. In case not all of the remaining shareholders agree to purchase the Offered Shares, the Shares which would be assigned to such non-participating shareholders, will be assigned on a pro rata basis to the participating shareholders, if the participating shareholders agree to acquire such shares.

10.3. If there are any Offered Shares assigned to the participating shareholders who do not agree to acquire such Shares or if the remaining shareholders decline to purchase all or part of the Offered Shares (or pay for such Offered Shares) upon the terms specified in the Offer or do not respond to the Offer within the said 30-days period, the Transferring Shareholder shall have the right to sell such number of the Offered Shares, to such third party, provided that such sale is consummated: (i) in a bona fide transaction, (ii) at a price that is not lower than that specified in the Offer, and (iii) subject to payment terms that are no more favourable to the purchaser than those specified in the Offer, all within sixty (60) days of the expiration of the Acceptance Period and provided that such third party accedes as a party to the Shareholders' Agreement and agrees to be bound by its terms.

Art. 11. Tag along right.

11.1. Subject to the provisions of the Shareholders' Agreement, in the event that any of the shareholders proposes to transfer all or some of its shares in the Company (other than any transfer of shares held by AMC pursuant to article 7.1. and/or any transfer to a Permitted Transferee and/or in case of a Warranty Transfer,) (in this Clause, a “Transferring Shareholder 2”) and the Transferring Shareholder 2 receives one or more bona fide offers (in this Clause, a “Purchase Offer”) from any person or entity (the “Buyer”) to purchase from the Transferring Shareholder 2 such number of shares in the Company or to acquire from the Transferring Shareholder 2 any right thereof (for purposes of this Section, the “Offered Shares 2”), which Purchase Offer the Transferring Shareholder 2 intends to accept, then the Transferring Shareholder 2 shall not dispose of its shares or other ownership interests in the Company unless the Transferring Shareholder 2 procures that the Buyer provides all the remaining shareholders with an offer executed in an unattested written form (“Tag Along Offer”) valid for at least thirty (30) days after receipt of a written notice from the Transferring Shareholder 2 to which original of such Tag Along Offer shall be appended, such notice from the Transferring Shareholder 2 stating therein the proposed terms of the Purchase Offer and the amount and nature of the Offered Shares 2 (including, without limitation, the identity of the Buyer, the number of Offered Shares and the price and terms of payment upon which such Offered Shares 2 are purported to be sold to such Buyer and such other information as may be relevant) (in this article, the “Transfer Notice 2”) and such Tag Along Offer (as appended in original to the Transfer Notice 2) offering to acquire a pro rata number of shares held by the remaining shareholders on the same terms and conditions as these set out under the Purchase Offer and generally in accordance with the following provisions of this article.

11.2. The limitations in transferring the shares under this article 11. do not apply to any transfer of shares held by AMC pursuant to article 7.1. and to the transfer of shares to Investco pursuant to clause 4.1(b) of the Warranty Deed. For the avoidance of doubt each of the shareholders irrevocably waive their rights to exercise the Tag Along rights under article 11 upon the transfer of shares held by AMC pursuant to article 7.1. and the transfer of shares to Investco pursuant to clause 4.1(b) of the Warranty Deed.

11.3. The right to accept the Tag Along Offer shall be exercised by the remaining Shareholders (or any remaining Shareholder) by delivering a notice in an unattested written form to the Buyer (the “Tag Along Notice”) with copy to the Transferring Shareholder 2 within the said thirty (30) days. Failure by a given shareholder to give such Tag Along Notice to the Buyer (and with copy to the Transferring Shareholder 2) in the time period specified above shall be deemed a waiver of the given shareholder's right set forth in this article 11, with respect to such a sale.

11.4. In the event that the remaining shareholders (some or any of them) elect to exercise their tag along right under this article 11., the Transferring Shareholder 2 shall be required to sell its shares in such number and in the manner that will allow the remaining shareholders to participate in such transaction on the same terms as the Transferring Shareholder 2, and on pro rata basis according to their respective holdings in the Company's share capital.

11.5. Except for the event that the Buyer is becoming the sole shareholder of the Company, the Buyer will be entitled to acquire any shares in compliance with this article 11. provided that the Buyer accedes as a party to the Shareholders' Agreement and agrees to be bound by its terms.

Art. 12. Drag along right.

12.1. If any person or entity which is not a shareholder and/or its Affiliate (for the purpose of this Clause, the “Buy-Out Offeror”) makes a bona fide offer to any two of HV, RK or KJ (the “Dragging Shareholders”) to purchase all or any part of their shares for a price being at least the higher of:

a) ten (10) times the consolidated net profit of the Company as resulting from (where the document indicating the higher amount of the consolidated net profit shall prevail): (i) the audited consolidated financial statement of the Company for the last financial year preceding such offer; and (ii) the management accounts of the Company for the last twelve (12) months preceding such offer; and

b) EUR 50,000,000 (fifty million euro),

for 100% of shares in the Company (pro rata to the amount of shares of each shareholder) and which, if consummated, would lead to a Change of Control over the Company, (in this Clause, the “Buy-Out Offer”), and the Dragging Shareholders wish to accept such Buy-Out Offer (provided that such acceptance and the sale of the shares do not infringe the Supernova SHA), then the Dragging Shareholders acting jointly shall be entitled to demand from the remaining shareholders that they transfer their shares to the Buy-Out Offeror in the amount pro rata to the amount of shares being sold by the Dragging Shareholders and on the same terms and conditions as stated in the Buy-Out Offer, provided that a transfer of shares in accordance with this article 12 complies with the provisions of the Supernova SHA and that the Loan is fully repaid to AMC prior to such transfer.

12.2. Subject to applicable Law and the terms of the Supernova SHA, the Dragging Shareholders shall, at least thirty (30) days prior to the date set by the Buy- Out Offeror as the final date for accepting such offer, notify, or cause to be notified, each shareholder in writing of such offer. Such notice shall set forth: (i) the name of the Buy-Out Offeror and the number of shares proposed to be acquired from the Dragging Shareholders; (ii) the proposed amount and form of consideration and terms and conditions of payment offered by the Buy-Out Offeror; (iii) the date on which the Dragging Shareholders will execute the agreement and any other pertinent documentation transferring their shares to the Buy-Out Offeror (the "Drag Notice").

12.3. The shareholders will be obligated to transfer their shares to the Buy-Out Offeror in the amount pro rata to the amount of shares being sold by the Dragging Shareholders and on the same terms and conditions as stated in the Buy-Out Offer on the date indicated in the Drag Notice. Title to any shares sold by each shareholder under the Drag Along right shall pass to the Buy-Out Offeror upon payment of the entire consideration to such shareholder and upon the full repayment of the Loan to AMC.

12.4. Except for the event that the Buy-Out Offeror is becoming the sole shareholder in the Company, the Buy-Out Offeror will be entitled to acquire any shares provided that it accedes as a party to the Shareholder's Agreement and agrees to be bound by its terms.

Art. 13. Any purported transaction relating to any transfer of shares made in violation of the provisions of articles 10., 11. and 12. shall be ineffective towards the Company and the Company shall not recognize or give any effect thereto.

C. General meeting of shareholders

Art. 14. Powers of the general meeting of shareholders.

14.1. The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

14.2. If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term “sole shareholder” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “general meeting of shareholders” used in these articles of association is to be construed as being a reference to the “sole shareholder”.

14.3. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

14.4. In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

Art. 15. Convening general meetings of shareholders.

15.1. The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

15.2. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

15.3. The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

15.4. If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 16. Conduct of general meetings of shareholders - vote by resolution in writing.

16.1. A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

16.2. An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

16.3. Quorum and vote

16.3.1. Each share entitles to one (1) vote.

16.3.2. Unless otherwise provided by law or by these articles of association, resolutions of the shareholders are validly passed when adopted by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital on first call. If such majority has not been reached on first call, the shareholders shall be convened or consulted for a second time. On second call, the resolutions will be validly adopted with a majority of votes validly cast, regardless of the portion of capital represented.

16.4. A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

16.5. Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

16.6. Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking with a cross the appropriate box. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

16.7. The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 17. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law and the Shareholders' Agreement, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted by a (i) majority of shareholders including AMC and TL (ii) representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least.

Art. 18. Minutes of general meetings of shareholders.

18.1. The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

18.2. The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

18.3. Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

18.4. Reserved Matters

Subject to the provisions of the Shareholders' Agreement, the shareholders hereby undertake that they shall not, without obtaining the prior written consent of AMC on any of the matters covered by subsections a) to i) of this clause 13.4 and of TL on the matters covered by subsections a) and b) of this clause 13.4, vote in their capacity as a shareholder of the Company on any of the following matters and that none of the Company and/or unless specifically indicated otherwise below, any of its subsidiaries undertake any of the following actions:

- a) any amendment of the articles of association of the Company;
- b) appointment of auditors to audit the financial statements of the Company and/or any of its subsidiaries - otherwise than from among PWC, Ernst & Young, KPMG and/or Deloitte;
- c) decrease the share capital of the company and/or unless otherwise permitted under the Supernova SHA, any of its subsidiaries otherwise than on a pro rata basis with regard to each of the shareholders of the Company (or shareholders in the respective subsidiaries);
- d) exclusion of the pre-emptive right of the shareholders to take up New Shares, loans, shares and/or equity-linked interests referred to in clause 6.4 of the Shareholders' Agreement;
- e) any squeeze-out (or its equivalent) of any of the shareholders; and/or
- f) execution and/or any modification of any shareholders' agreement between the Company (as the shareholder in Supernova) and other shareholder(s) in Supernova (including the Supernova SHA);
- g) any transactions consisting in or related to acquiring/subscribing for shares, and/or establishing new companies, in which the Company (individually or jointly with Investco and/or any Investco Transferee) and/or any of its subsidiaries does not hold 100% of the share capital;
- h) any investment expenditures of the Company in excess of EUR 500,000; and
- i) any transactions (including salaries) between the Company (from one side) and any of the shareholders and/or any of their Affiliates (from another side) exceeding (or resulting in open position) EUR 25,000 cumulatively for any shareholder and/or any of its Affiliates during any consecutive 12 months.

D. Management

Art. 19. Powers of the board of managers.

19.1. The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. The Company may have several classes of managers. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole manager".

19.2. The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the shareholder(s).

19.3. The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

19.4. The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

Art. 20. Composition of the board of managers. The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.

Art. 21. Election and removal of managers and term of the office.

21.1. Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office. One manager shall be appointed among the candidates proposed by AMC.

21.2. Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.

21.3. Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

Art. 22. Convening meetings of the board of managers.

22.1. The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

22.2. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 23. Conduct of meetings of the board of managers.

23.1. The chairman of the board of managers shall preside at all meetings of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

23.2. Quorum

The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of managers including, if several classes of managers have been appointed, at least one (1) manager of each class of managers.

23.3. Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote.

23.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

23.5. Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

23.6. The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 24. Minutes of meetings of the board of managers.

24.1. The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of managers, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

24.2. The sole manager, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

24.3. Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

Art. 25. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of a class A manager and a class B manager or by the signature of the sole manager or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers or by the sole manager. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

E. Supervision**Art. 26. Statutory auditor(s) - independent auditor(s).**

26.1. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, its operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

26.2. The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

26.3. Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

26.4. The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

26.5. The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

26.6. In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of managers shall apply.

26.7. If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of statutory auditor(s) is suppressed.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 27. Financial year. The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

Art. 28. Profits.

28.1. From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

28.2. Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

28.3. In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

28.4. Under the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law, these articles of association, and with clause 3. of the Shareholders' Agreement.

28.5. In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(a) an amount determined pursuant to paragraph 28.6 of this Article shall be distributed equally to all shareholders of each class of shares, pro rata to their shares, then,

(b) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. class J shares, class I shares, class H shares, class G shares, class F shares, class E shares, class D shares, class C shares, class B shares, and if only class A shares are in existence, class A shares).

28.6. The amount indicated under paragraph 28.5 point (a) of this Article shall be determined as follows:

(i) holders of class A shares shall be entitled to an amount equal to zero point zero one percent (0.01%) of the nominal value of each class A share;

(ii) holders of class B shares shall be entitled to an amount equal to zero point zero two percent (0.02%) of the nominal value of each class B share;

(iii) holders of class C shares shall be entitled to an amount equal to zero point zero three percent (0.03%) of the nominal value of each class C share;

(iv) holders of class D shares shall be entitled to an amount equal to zero point zero four percent (0.04%) of the nominal value of each class D share;

(v) holders of class E shares shall be entitled to an amount equal to zero point zero five percent (0.05%) of the nominal value of each class E share;

(vi) holders of class F shares shall be entitled to an amount equal to zero point zero six percent (0.06%) of the nominal value of each class F share;

(vii) holders of class G shares shall be entitled to an amount equal to zero point zero seven percent (0.07%) of the nominal value of each class G share;

(viii) holders of class H shares shall be entitled to an amount equal to zero point zero eight percent (0.08%) of the nominal value of each class H share;

(ix) holders of class I shares shall be entitled to an amount equal to zero point zero nine percent (0.09%) of the nominal value of each class I share;

(x) holders of class J shares shall be entitled to an amount equal to zero point one percent (0.10%) of the nominal value of each class J share.

Art. 29. Interim dividends - Share premium.

29.1. The board of managers or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.

29.2. The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 30. Liquidation.

30.1. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

30.2. Liquidation will take place in accordance with applicable Luxembourg law. The net proceeds of the liquidation will be distributed to shareholders in proportion to their rights. At the end of the liquidation process of the Company, any amounts that have not been claimed by the shareholders will be paid into the Caisse de Consignation, which keep them available for the benefit of the relevant shareholders during the duration provided for by law. After this period, the balance will return to the State of Luxembourg.

30.3. After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders taking into account the rules on the allocation of profits to the different classes of shares as set out under Article 28.

H. Governing law

Art. 31. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

I. Definitions

Art. 32. Acceptance Period: has the meaning ascribed hereto in article 10.1.

Affiliates: with respect to any entity, any other entity who directly or indirectly, through one or more intermediaries, controls, is controlled by or is under common control of the specified entity. For the purposes of this definition, the term "control" as applied to any entity, means the possession, directly or indirectly, of the power to direct or cause the direction of the management of that entity, whether through the ownership of shares, voting securities, partnership or other agreements or otherwise. If one entity owns, directly or indirectly, 50% or more of the share capital, voting securities, votes, partnership or other equity interest of another entity, such other entity shall be deemed to be an associated company of such first mentioned entity and vice versa. With regard to AMC, the term "Affiliate" shall also comprise Mezzanine Capital Partners GP Limited, with its registered office in St Helier, Jersey, at Aztec Group House Po Box 730 11-15 Seaton Place, St Helier, Jersey Je4 0qh ('Mezzanine Capital Partners') and its Affiliates as defined in the preceding sentence, as well as any funds managed by Mezzanine Capital Partners (including but not limited to Accession Mezzanine Capital III L.P. with its registered office in St Helier, Jersey) or an Affiliate of Mezzanine Capital Partners.

AMC: means AMC III Jet B.V., a company registered in the Netherlands under registration number 60163186, with its registered office in Amsterdam, at Herengracht 4241, 1017BZ Amsterdam, the Netherlands.

Available Amount: has the meaning ascribed hereto in article 6.15.

Buyer: has the meaning ascribed hereto in article 11.1.

Buy-Out Offer: has the meaning ascribed hereto in article 12.2.

Buy-Out Offeror: has the meaning ascribed hereto in article 12.1.

Cancellation Value per Share: has the meaning ascribed thereto in article 6.13.

Change of Control: has the meaning given to it in the Shareholders' Agreement.

Company: has the meaning ascribed hereto in article 1.

Dragging Shareholders: has the meaning ascribed hereto in article 12.1.

Drag Notice: has the meaning ascribed hereto in article 12.2.

HV: HV Expansion Invest OÜ, a limited liability company established in accordance with the laws of Estonia, with its seat at Turu plats 5/7-12, Tallinna linn, Harju maakond, 11611, registered in the commercial register maintained by Harju County Court Registration Department under number 12206652.

Investco: has the meaning given to it in the Shareholders' Agreement.

Investco Transferee: has the meaning given to it in the Shareholders' Agreement.

KJ: KJ Holdings OÜ, a limited liability company established in accordance with the laws of Estonia, with its seat at at Vana-Lõuna 39-165, Tallinna linn, Harju maakond, 10134, registered in the commercial register maintained by Harju County Court Registration Department under number 11212337.

Loan: has the meaning given to it in the Shareholders' Agreement.

New Shares: has the meaning given to it in the Shareholders' Agreement.

Offer: has the meaning ascribed hereto in article 10.1.

Offered Shares: has the meaning ascribed hereto in article 10.1.

Offered Shares 2: has the meaning ascribed hereto in article 11.1.

Permitted Transferee: has the meaning given to it in the Shareholders' Agreement.

Purchase Offer: has the meaning ascribed hereto in article 11.1.

Purchase Price: has the meaning given to it in clause 7. of the Shareholders' Agreement.

RK: Rene Kuuskmann, date of birth 14.09.1980, place of residence Koidula 24-4, Tallinn, Estonia.

Shareholders' Agreement: means the shareholders' agreement relating to the Company entered into by the shareholders of the Company and the Company on 26 June 2015 as it may be amended from time to time.

Supernova: has the meaning given to it in the Shareholders' Agreement.

Supernova SHA: has the meaning given to it in the Shareholders' Agreement.

Swap Purchase Price: has the meaning given to it in the Shareholders' Agreement.

Swap Request: has the meaning given to it in the Shareholders' Agreement.

Swap Shares: has the meaning given to it in the Shareholders' Agreement.

Tag Along Offer: has the meaning ascribed hereto in article 11.1.

Tag Along Notice: has the meaning ascribed hereto in article 11.3.

Tag Consideration: has the meaning ascribed hereto in article 7.1.

Tag Notice: has the meaning given to it in clause 7. of the Shareholders' Agreement.

Tag Request: has the meaning given to it in clause 7. of the Shareholders' Agreement.

Tag Shares: has the meaning given to it in clause 7. of the Shareholders' Agreement.

TL: means Mr Toomas Lammertson, date of birth 21.02.1959, place of residence Põik tn 5, Saku, Harju County, Estonia.

Total Cancellation Amount: has the meaning ascribed hereto in article 7.2.

Transfer Notice: has the meaning ascribed hereto in article 10.1.

Transfer Notice 2: has the meaning ascribed hereto in article 11.1.

Transferring Shareholder: has the meaning ascribed hereto in article 10.1.

Transferring Shareholder 2: has the meaning ascribed hereto in article 11.1.

Warranty Deed: has the meaning given to it in clause in clause 7. of the Shareholders' Agreement

Warranty Transfer: has the meaning given to it in clause the Shareholders' Agreement.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holders of the appearing persons, the proxy-holders signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le trente juin.

Par-devant le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Madame Joanna Katarzyna Appelroth, résidante à Finnontie 52 D 9,02280 Espoo, Finlande, dûment représentée par Maître Jan Dobrzensky, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 juin 2015;
- 2) Madame Eva Tammisto, résidante à Uue Maaailma 21/23-8, 10131 Talinn, Estonie, dûment représentée par Maître Jan Dobrzensky, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 juin 2015;
- 3) KJ Holdings OÜ, une société constituée et existante sous les lois de l'Estonie, ayant son siège social à Vana-Lõuna 39-165, 10134 Talinn, Estonie, inscrite au registre local sous le numéro d'inscription 11212337, dûment représentée par Maître Jan Dobrzensky, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 juin 2015,
- 4) Monsieur Rene Kuuskmann, né le 14 septembre 1980 à Eesti, Estonie, titulaire du passeport numéro KC0076490, délivré par la République d'Estonie le 21 October 2014, résidant à Koidula 24-4, 10150 Talinn, Estonie, dûment représenté par Maître Jan Dobrzensky, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 juin 2015,
- 5) HV Expansion Invest OÜ, une société constituée et existante sous les lois de l'Estonie, ayant son siège social à Turu plats 5/7-12, 11611 Talinn, Estonie, inscrite au registre local sous le numéro d'inscription 12206652, dûment représentée par Maître Jan Dobrzensky, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 21 mai 2015,
- 6) Monsieur Jaanus Kivi, né le 28 Juillet 1971, à Eesti, Estonie, titulaire du passeport numéro KB0743777, délivré par la République d'Estonie le 17 Décembre 2013, résidant à Maastiku 20, 76505 Saue, Estonie, dûment représenté par Maître Jan Dobrzensky, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 juin 2015,
- 7) Madame Elsi Melina Rätty, résidante à Rotermanni 10-4, 10111 Talinn, Estonie,

dûment représentée par Maître Jan Dobrzensky, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 juin 2015,

8) AMC III Jet B.V, une société constituée et existante sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Herengracht 424, 1017BZ Amsterdam, Pays-Bas, inscrite au registre local sous le numéro d'inscription 60163186,

dûment représentée par Maître Jan Dobrzensky, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 juin 2015,

9) Monsieur Toomas Lammertson, résidant à Poik 5,75501 Saku, Estonie,

dûment représenté par Maître Jan Dobrzensky, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 juin 2015, et

10) Alauda-Invest OÜ, une société constituée et existante sous les lois de l'Estonie, ayant son siège social à Turu plats 5/7-12, 11611 Talinn, Estonie, inscrite au registre local sous le numéro d'inscription 12300871,

dûment représentée par Maître Jan Dobrzensky, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 juin 2015,

Les procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants (les «Associés») sont les associés de AASA LuxCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L - 1882, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197244, constituée le 22 mai 2015 selon acte reçu par Maître Henri Hellinckx, prénommé, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la «Société»).

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire soussigné de déclarer que l'ordre du jour est le suivant:

1. Refonte complète des statuts de la Société.

Suite à l'examen de l'ordre du jour ci-dessus, les Associés ont pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique:

Les Associés décident de procéder à une refonte des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre les propriétaires actuels des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination «AASA LuxCo S.à r.l.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1. La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

3.2. La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3. La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 4. Siège social.

- 4.1. Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.
- 4.2. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.
- 4.3. Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.
- 4.4. Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Parts sociales - Registre des associés - Propriété et transfert des parts sociale

Art. 5. Capital social.

5.1. La Société a un capital social de treize mille quatre cents euro (EUR 13.400) représenté par:

- a) Un million deux cents cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale de un centime d'euro chacune (EUR 0,01);
 - b) Dix mille (10.000) parts sociales de catégorie B ayant une valeur nominale d'un centime d'euro chacune (EUR 0,01);
 - c) Dix mille (10.000) parts sociales de catégorie C ayant une valeur nominale d'un centime d'euro chacune (EUR 0,01);
 - d) Dix mille (10.000) parts sociales de catégorie D ayant une valeur nominale d'un centime d'euro chacune (EUR 0,01);
 - e) Dix mille (10.000) parts sociales de catégorie E ayant une valeur nominale d'un centime d'euro chacune (EUR 0,01);
 - f) Dix mille (10.000) parts sociales de catégorie F ayant une valeur nominale d'un centime d'euro chacune (EUR 0,01);
 - g) Dix mille (10.000) parts sociales de catégorie G ayant une valeur nominale d'un centime d'euro chacune (EUR 0,01);
 - h) Dix mille (10.000) parts sociales de catégorie H ayant une valeur nominale d'un centime d'euro chacune (EUR 0,01);
 - i) Dix mille (10.000) parts sociales de catégorie I ayant une valeur nominale d'un centime d'euro chacune (EUR 0,01);
- et
- j) Dix mille (10.000) parts sociales de catégorie J ayant une valeur nominale d'un centime d'euro chacune (EUR 0,01).

5.2. Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2. Catégories de parts sociales

1) Parts sociales de catégorie A

(a) Toutes les parts sociales de catégorie A seront identiques à tous les égards. Toutes les parts sociales de catégorie A participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que dividendes, qui seront alloués sur une base totale à ces parts sociales de catégorie A.

(b) Chaque parts sociales de catégorie A confère à son détenteur une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les associés ont le droit de voter.

2) Parts sociales de catégorie B

(a) Toutes les parts sociales de catégorie B seront identiques à tous les égards. Toutes les parts sociales de catégorie B participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que dividendes, qui seront alloués sur une base totale à ces parts sociales de catégorie B.

(b) Chaque parts sociales de catégorie B confère à son détenteur une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les associés ont le droit de voter.

3) Parts sociales de catégorie C

(a) Toutes les parts sociales de catégorie C seront identiques à tous les égards. Toutes les parts sociales de catégorie C participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que dividendes, qui seront alloués sur une base totale à ces parts sociales de catégorie C.

(b) Chaque parts sociales de catégorie C confère à son détenteur une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les associés ont le droit de voter.

4) Parts sociales de catégorie D

(a) Toutes les parts sociales de catégorie D seront identiques à tous les égards. Toutes les parts sociales de catégorie D participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que dividendes, qui seront alloués sur une base totale à ces parts sociales de catégorie D.

(b) Chaque parts sociales de catégorie D confère à son détenteur une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les associés ont le droit de voter.

5) Parts sociales de catégorie E

(a) Toutes les parts sociales de catégorie E seront identiques à tous les égards. Toutes les parts sociales de catégorie E participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que dividendes, qui seront alloués sur une base totale à ces parts sociales de catégorie E.

(b) Chaque parts sociales de catégorie E confère à son détenteur une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les associés ont le droit de voter.

6) Parts sociales de catégorie F

(a) Toutes les parts sociales de catégorie F seront identiques à tous les égards. Toutes les parts sociales de catégorie F participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que dividendes, qui seront alloués sur une base totale à ces parts sociales de catégorie F.

(b) Chaque parts sociales de catégorie F confère à son détenteur une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les associés ont le droit de voter.

7) Parts sociales de catégorie G

(a) Toutes les parts sociales de catégorie G seront identiques à tous les égards. Toutes les parts sociales de catégorie G participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que dividendes, qui seront alloués sur une base totale à ces parts sociales de catégorie G.

(b) Chaque parts sociales de catégorie G confère à son détenteur une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les associés ont le droit de voter.

8) Parts sociales de catégorie H

(a) Toutes les parts sociales de catégorie H seront identiques à tous les égards. Toutes les parts sociales de catégorie H participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que dividendes, qui seront alloués sur une base totale à ces parts sociales de catégorie H.

(b) Chaque parts sociales de catégorie H confère à son détenteur une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les associés ont le droit de voter.

9) Parts sociales de catégorie I

(a) Toutes les parts sociales de catégorie I seront identiques à tous les égards. Toutes les parts sociales de catégorie I participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que dividendes, qui seront alloués sur une base totale à ces parts sociales de catégorie I.

(b) Chaque parts sociales de catégorie I confère à son détenteur une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les associés ont le droit de voter.

10) Parts sociales de catégorie J

(a) Toutes les parts sociales de catégorie J seront identiques à tous les égards. Toutes les parts sociales de catégorie J participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que dividendes, qui seront alloués sur une base totale à ces parts sociales de catégorie J.

(b) Chaque parts sociales de catégorie J confère à son détenteur une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les associés ont le droit de voter.

6.3. Toutes les parts sociales votent ensemble et, sauf si la loi ou les présents statuts en disposent autrement, les détenteurs de parts sociales de catégorie différentes ne seront pas autorisés à voter séparément sur une question.

6.4. La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.

6.5. Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.6. Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre évènement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.7. La Société pourra racheter ou retirer ses propres parts sociales, sous réserve d'une annulation immédiate des parts sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social correspondante.

6.8. Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

6.9. Les parts sociales de catégorie A, les parts sociales de catégorie B, les parts sociales de catégorie C, les parts sociales de catégorie D, les parts sociales de catégorie E, les parts sociales de catégorie F, les parts sociales de catégorie G, les parts sociales de catégories H, les parts sociales de catégorie I, les parts sociales de catégorie J ne peuvent être converties en une autre catégorie de parts sociales.

6.10. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision des associés adoptée conformément aux dispositions relatives à la modification des présents statuts.

6.11. Le capital social de la Société pourra être réduit par annulation de parts sociales y compris par l'annulation d'une ou plusieurs catégorie de parts sociales en rachetant et annulant toutes les parts sociales émises dans la ou les catégorie(s) concernée(s). Dans les cas de rachat et d'annulation de catégorie de parts sociales, de telles annulations et rachats de parts sociales devront être réalisés conformément à l'article 7.

Art. 7. Rachat des parts sociales.

7.1. Sous réserve des dispositions du Pacte d'Associés, si, suite au Tag Request, la Société vend les Tag Shares conformément à la procédure de vente résultant du Tag Notice et reçoit la contrepartie pour ces Tag Shares dans les termes et conditions spécifiés dans le Tag Notice (la «Contrepartie du Droit de Sortie»), la Société et ses associés doivent prendre toutes les mesures nécessaires afin de racheter les parts sociales détenues par AMC dans la Société en échange de la Contrepartie du Droit de Sortie à payer par la Société à AMC.

En outre, conformément aux dispositions du Pacte d'Associé, la Société pourra décider d'acquérir toutes les parts sociales détenues par AMC dans la Société au Purchase Price, si, suite au Tag Request, la Société ne parvient pas (pour quelque raison que ce soit - même en restant en dehors du champ de contrôle de la Société) à vendre les Tag Shares conformément à la procédure résultant du Tag Notice.

Conformément aux dispositions du Pacte d'Associé, la Société peut également décider d'acquérir toutes les parts sociales détenues par AMC dans la Société au Swap Purchase Price, si, dans les trois mois suivant la Swap Request, la Société ne parvient pas à transférer efficacement les Swap Shares à AMC, tel qu'exigé dans le Swap Request.

7.2. Dans tout autre cas où le capital social serait réduit par le rachat et l'annulation d'une catégorie de parts sociales, de telles annulations et rachats de parts sociales devront être réalisés dans l'ordre alphabétique inversé (commençant par la catégorie de parts sociales J) et devront donner droit aux détenteurs de ces parts sociales, au pro rata de leur détention dans cette catégorie, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total de l'Annulation tel que déterminé par le conseil de gérance) et les détenteurs des parts sociales de la catégorie rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal au Montant de la Valeur d'Annulation par Parts Sociales pour chaque part sociale de la catégorie concernée détenue et annulée.

a. La Valeur d'Annulation par Parts Sociales sera calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation par le nombre de parts sociales de la catégorie de parts sociales devant être rachetées et annulées.

b. Le Montant Total de l'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance sur la base des comptes intermédiaires de la Société arrêtés à une date qui ne saurait être antérieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la catégorie de parts sociales concernée. Le Montant Total de l'Annulation pour chacune des catégories de parts sociales de catégorie A, des parts sociales de catégorie B, des parts sociales de catégorie C, des parts sociales de catégorie D, des parts sociales de catégorie E, des parts sociales de catégorie F, des parts sociales de catégorie G, des parts sociales de catégorie H, des parts sociales de catégorie I et des parts sociales de catégorie J correspondra au Montant Disponible de la catégorie correspondante au moment de l'annulation de ladite catégorie à moins d'une décision contraire du conseil de gérance pour autant que le Montant Total de l'Annulation ne soit jamais plus élevé que le Montant Disponible.

c. Le Montant Disponible attribuable à chaque catégorie de parts sociales signifie le montant total du bénéfice net de la Société (ce qui inclut le bénéfice reporté et les primes d'émission) dans la mesure où les associés de la catégorie de parts sociales applicable auraient eu le droit de bénéficiaire de distributions de dividendes conformément à l'article 28 des Statuts et augmentés de (i) toutes réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction du capital et de la réduction de réserve légale en relation avec la catégorie de parts sociales à annuler mais diminué par (i) toutes pertes (en ce compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes à placer en réserve(s) non distribuables conformément aux dispositions de la loi ou des Statuts, chaque fois comme indiqué dans les Comptes Intérimaires applicables et (iii) tous dividendes cumulés et impayés dans la mesure où le BN n'a pas déjà été diminué (sans double comptage, pour écarter tout doute) de sorte que: $MD = (BN + B + RC) - (P + RL + DL)$.

Où MD = Montant Disponible attribuable à la catégorie de parts sociales à annuler; BN = bénéfice net (y compris le bénéfice reporté et la prime d'émission); B = toutes réserves librement distribuables; RC = le montant de la réduction du capital et de la réduction de réserve légale en relation avec la catégorie de parts sociales à annuler; P = toutes pertes (en ce compris les pertes reportées); RL = toutes sommes à placer en réserve(s) non distribuables conformément aux dispositions de la loi ou des Statuts; DL = dividendes cumulés et impayés dans la mesure où le BN n'a pas déjà été diminué.

d. Une fois les parts sociales de la ou des catégorie concernées rachetées et annulées, La Valeur d'Annulation par Parts Sociale sera exigible et payable par la Société.

e. Des fractions de parts sociales peuvent être émises jusqu'à la troisième décimale. Elles auront les mêmes droits que les parts sociales entières sur une base proportionnelle, étant entendu qu'une ou plusieurs parts sociales ne pourront voter que si le nombre de fractions de parts sociales peut être réuni en une ou plusieurs parts sociales. Dans le cas où des fractions de parts sociales ne peuvent être réunies en une part sociale entière, de telles fractions de parts sociales ne pourront pas voter.

Art. 8. Registre des associés.

8.1. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.

8.2. Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

Art. 9. Propriété et transfert de parts sociales.

9.1. La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.

9.2. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

9.3. Les parts sociales sont cessibles entre associés conformément aux dispositions du Pacte d'Associés.

9.4. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés, sauf selon les dispositions du Pacte d'Associés et moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants.

9.5. Toute cession de part social doit être documentée en conformité avec les dispositions du Pacte d'Associés par un contrat de cession écrite sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, suite auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession.

9.6. La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

9.7. Le transfert de parts sociales effectué en conformité avec le Pacte d'Associés peut déclencher l'exercice du droit de première offre («right of first offer»), droit de sortie forcée («drag along rights») ou droit de sortie conjointe («tag along rights») tels que décrits aux articles 10., 11. et 12..

Art. 10. Droit de première offre.

10.1. A l'exception des cessions à un Permitted Transferee ou à une autre partie du Pacte d'Associés, ou en cas de Warranty Transfer, si l'un des associés (aux fins du présent article, l'«Associé Cédant») propose de céder tout ou partie de ses parts sociales conformément aux modalités d'une offre de bonne foi reçue de toute personne ou entité, un tel Associé Cédant doit d'abord proposer ses parts sociales (pour les fins du présent article, les «Parts Sociales Proposées»), selon les mêmes modalités que la cession proposée, aux autres associés en leurs envoyant à chacun une notification écrite (dans cet article, la «Notification de Transfert»), indiquant à cet égard l'identité du cessionnaire(s) proposé et les modalités de vente prévues des Parts Sociales Proposées (y compris, sans limitation: l'identité du cessionnaire, le nombre de Parts Sociales Proposées et leurs prix et les modalités de paiement auxquelles ces Parts Sociales Proposées sont destinées à être vendues à ces cessionnaires ainsi identifiés, ainsi que toute autre information pertinente) (l'«Offre»).

Chacun des associés aura le droit d'acheter les Parts Sociales Proposées en proportion du nombre de parts sociales détenues par l'associé concerné.

10.2. L'Offre devra constituer une offre irrévocable faite par l'Associé Cédant de vendre à chacun des associés restants les Parts Sociales Proposées, selon les modalités telles que prévues dans l'Offre et telles que décrite ci-dessus. Chacun des associés pourra accepter une telle Offre en totalité ou en partie en précisant (i) le nombre de Parts Sociales Proposées calculé au pro rata par rapport au nombre de parts sociales détenues par l'associé concerné, ou (ii) le nombre de parts sociales excédant le nombre qui précède, en donnant à cet effet à l'Associé Cédant un avis sous forme écrite dans un délai de trente (30) jours suivant la signification de l'Offre (la «Période d'Acceptation»). Si un associé accepte d'acheter tout ou partie des Parts Sociales Proposées, dans les modalités précisées dans l'Offre, contre paiement de la contrepartie à l'Associé Cédant, telle que spécifiée dans l'Offre, ces Parts Sociales Proposées deviennent la propriété de cet associé. Les Parts Sociales Proposées seront en premier lieu attribuées aux associés qui ont accepté d'acquérir le nombre de parts sociales ainsi calculé au pro rata. Dans le cas où tous les associés restants n'ont pas donné leur accord quant à l'achat des Parts sociales Proposées, les Parts sociales qui auraient dû être attribuées à ces associés non-participants, seront attribuées au pro rata aux associés participants, à la condition que les associés participants acceptent d'acquérir ces parts sociales.

10.3. Dans le cas où les associés restants devaient refuser d'acheter tout ou partie des Parts sociales Proposées (ou de payer pour ces Parts sociales Proposées), ou si les associés participant devaient refuser d'acquérir les Parts Sociales Proposées selon les modalités précisées dans l'Offre ou qu'ils ne répondent pas à l'Offre dans le délai de 30 jours, l'Associé Cédant aura le droit de vendre ce nombre de Parts Sociales Proposées, à une tierce partie, à condition que cette vente soit accomplie: (i) dans le cadre d'une transaction faite en toute bonne foi, (ii) à un prix qui ne soit pas inférieure à celui prévu dans l'Offre, et (iii) conformément à des modalités de paiement qui ne soit pas plus favorables pour l'acheteur que celles spécifiées dans l'Offre, le tout dans un délai de soixante (60) jours à compter de l'expiration de la Période d'Acceptation et à condition que cette tierce partie adhère en tant que partie au Pacte d'Associés et accepte d'être liée par ses termes.

Art. 11. Droit de sortie conjointe.

11.1. Conformément aux termes du Pacte d'Associés, dans l'hypothèse où un associé propose de transférer tout ou partie de ses parts sociales dans la Société (autre qu'un transfert des parts sociales détenues par AMC effectué conformément à

l'article 7.1. et/ou un transfert à un «Permitted Transferee» et/ou un «Warranty Transfer»), (dénommé dans le cadre du présent article l'«Associé Cédant 2»), et où l'Associé Cédant 2 reçoit une ou plusieurs offres (dénommée dans le cadre du présent article l'«Offre d'Achat») de la part de toute personne ou entité (l'«Acheteur») en vue d'acheter à l'Associé Cédant 2 un certain nombre de parts sociales de la Société ou d'acquérir de la part de l'Associé Cédant 2 les droits y attachés (dénommées dans le cadre du présent article les «Parts Sociales Proposées 2»), et où l'Associé Cédant 2 entend accepter l'Offre d'Achat, alors l'Associé Cédant 2 ne pourra pas disposer de ses parts sociales ou d'autres intérêts détenus dans la Société tant que l'Associé Cédant 2 ne se sera pas engagé à ce que l'Acheteur adresse aux autres associés une offre écrite signée et irrévocable (l'«Offre de Sortie Conjointe») valable durant une période d'au moins (30) jours à compter de la réception d'une notification écrite de la part de l'Associé Cédant 2 à laquelle l'original de l'Offre de Sortie Conjointe devra être annexée, cette notification de la part de l'Associé Cédant 2 comportant les termes de la proposition contenue dans l'Offre d'Achat ainsi que le montant et la nature des Parts Sociales Proposées 2 (y compris, sans limitation, l'identité de l'Acheteur, le nombre des Parts Sociales Proposées 2 et le prix ainsi que les modalités de paiement conformément auxquels lesdites Parts Sociales Proposées 2 sont destinées à être vendues à l'Acheteur ainsi que toute autre information qui s'avérerait pertinente) (dénommée dans le cadre du présent article la «Notification de Transfert 2»), cette Offre de Sortie Conjointe (annexée en original à la Notification de Transfert 2) comportant l'offre d'acquérir un nombre proportionnel de parts sociales détenues par les autres associés aux mêmes termes et conditions que ceux spécifiés dans l'Offre d'Achat et plus généralement conformément aux dispositions du présent article.

11.2. Les limitations aux transferts de parts sociales prévues par le présent article 11. Ne s'applique pas aux transferts des parts sociales détenues par AMC effectués en conformité avec l'article 7.1. ni aux transferts de parts sociales effectués au bénéfice d'Investco conformément à la clause 4.1(b) du «Warranty Deed». Afin d'écarter définitivement toute ambiguïté, les associés renoncent irrévocablement à l'exercice de leur droit de sortie conjointe prévues par le présent article 11. en relation avec tout transfert des parts sociales détenues par AMC effectué en conformité avec l'article 7.1. ainsi qu'avec tout transfert de parts sociales effectué au bénéfice d'Investco conformément à la clause 4.1(b) du «Warranty Deed».

11.3. Le droit d'acceptation de l'Offre de Sortie Conjointe devra être exercé par les autres associés (ou par tout autre associé) par l'intermédiaire d'une notification écrite irrévocable adressée à l'Acheteur (la «Notification de Sortie Conjointe») avec une copie adressée à l'Associé Cédant 2 dans le prédit délai de (30) jours. Le défaut pour l'un des associés d'adresser une telle Notification de Sortie Conjointe à l'Acheteur (avec une copie à l'Associé Cédant 2) dans le délai spécifié plus haut sera assimilé à une renonciation de la part dudit associé à son droit tel que prévu par le présent article 11., en relation avec la vente concernée.

11.4. Dans l'hypothèse où (tout ou partie) des autres associés choisissent d'exercer leur droit de sortie conjointe conformément au présent article 11., l'Associé Cédant 2 devra céder un certain nombre de ses parts sociales de telle manière à ce que les autres associés puissent participer à cette transaction dans les mêmes termes que l'Associé Cédant 2, et en proportion de leurs participations respectives dans le capital social de la Société.

11.5. A l'exception du cas où l'Acheteur devait devenir l'associé unique de la Société, l'Acheteur ne sera autorisé à acquérir certaines parts sociales conformément au présent article 11. que si l'Acheteur devient partie au Pacte d'Associés et accepte d'être lié par ses termes.

Art. 12. Droit de sortie forcée.

12.1. Conformément aux termes du Pacte d'Associés, dans l'hypothèse où une personne ou une entité quelconque qui n'est ni un associé et/ou une Filiale (dénommée dans le cadre du présent article l'«Offrant») adresse une offre de bonne foi à HV, RK, ou KJ (les «Associés Sortant») en vue d'acheter tout ou partie de leurs parts sociales pour un prix au moins égal à:

a) dix (10) fois le bénéfice net consolidé de la Société telle qu'il résulte de (étant entendu que le document renseignant le montant du bénéfice net consolidé le plus élevé devra prévaloir): (i) les comptes consolidés audités de la Société pour l'année précédent ladite offre; (ii) les comptes de gestion de la Société pour les douze (12) derniers mois précédent cette offre; et

b) EUR 50.000.000.- (cinquante millions d'euros),

pour 100% des parts sociales de la Société (proportionnellement au montant des parts sociales détenues par chaque associé) et qui, si elle était acceptée, entraînerait un Changement de Contrôle de la Société, (dénommée dans le cadre du présent article l'«Offre de Rachat»), et si les Associés Sortant entendent accepter cette Offre de Rachat (étant précisé qu'une telle acceptation ainsi que la vente des parts sociales ne contrevient pas au Supernova SHA), alors, les Associés Sortant agissant conjointement pourront exiger des autres associés que ceux-ci transfèrent leurs parts sociales à l'Offrant en proportion des parts sociales vendues par les Associés Sortant et dans les mêmes termes et conditions tels que spécifiés dans l'Offre de Rachat, étant précisé qu'un transfert de parts sociales conformément au présent article 12. devra être conforme aux dispositions du Supernova SHA et que le Prêt sera remboursé à AMC avant ledit transfert.

12.2. Sous réserve des dispositions légales applicables ainsi que des stipulations du Supernova SHA, les Associés Sortant devront, au moins trente (30) jours avant la date fixée par l'Offrant comme date ultime d'acceptation de cette offre, notifier par écrit cette offre aux autres associés, ou s'assurer que ladite offre soit notifiée par écrit aux autres associés. Ladite notification devra préciser: (i) le nom de l'Offrant et le nombre de parts sociales qu'il propose d'acheter aux Associés Sortant; (ii) le montant proposé, la nature de la contrepartie, ainsi que les termes et conditions du paiement proposés par l'Offrant;

(iii) la date à laquelle les Associés Sortant signeront le contrat ainsi que tout autre document pertinent opérant le transfert de leurs parts sociales à l'Offrant (la «Notification de Sortie Forcée»).

12.3. Les associés devront transférer leurs parts sociales à l'Offrant en proportion des parts sociales vendues par les Associés Sortant et dans les mêmes termes et conditions tels que spécifiés dans l'Offre de Rachat à la date spécifiée dans la Notification de Sortie Forcée. Les droits attachés aux parts sociales vendues par chaque associé à l'Offrant dans le cadre du droit de sortie forcée seront transférés à l'Offrant à partir du paiement de la contrepartie à chaque associé et à partir du remboursement complet du Prêt à AMC.

12.4. A l'exception du cas où l'Offrant devait devenir l'associé unique de la Société, l'Offrant ne sera autorisé à acquérir certaines parts sociales que s'il devient partie au Pacte d'Associés et accepte d'être lié par ses termes.

Art. 13. Toute transaction relative à n'importe quelle cession de parts sociales effectuée en contradiction avec les articles 10., 11., et 12. sera inopposable à la Société et la Société devra refuser de les reconnaître ou de leur conférer le moindre effet.

C. Assemblée générale des associés

Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

14.1. Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

14.2. Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme „associé unique“ n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à „l'assemblée générale des associés“ utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à „l'associé unique“.

14.3 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

14.4 En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

Art. 15. Convocation de l'assemblée générale des associés.

15.1. L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, ou par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

15.2. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

15.3 L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

15.4. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 16. Conduite de l'assemblée générale des associés - vote par résolution écrite.

16.1. Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des associés, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.

16.2. Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.

16.3. Quorum et vote

16.3.1. Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

16.3.2. Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les résolutions des associés sont valablement prises si elles ont été adoptées par les associés représentant au premier vote plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si cette majorité n'a pas été obtenue au premier vote, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois. Au deuxième vote, les résolutions seront valablement adoptées avec une majorité de voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté.

16.4. Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.

16.5. Tout associé qui prend part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

16.6. Chaque associé peut voter à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les associés ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'associé de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des associés à laquelle ils se réfèrent.

16.7. Le conseil de gérance peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.

Art. 17. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi et le Pacte d'Associés, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée par (i) la majorité des associés y compris AMC et TL (ii) représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 18. Procès-verbaux des assemblées générales des associés.

18.1. Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.

18.2. De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

18.3. Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

18.4. Domaines réservés

Sous réserve des dispositions du Pacte d'Associés, les associés s'engagent par la présente à ne pas, sans avoir obtenu le consentement préalable écrit d'AMC s'agissant de l'un des domaines couverts par les paragraphes a) à i) du présent article 13.4 et de TL s'agissant des domaines couverts par les paragraphes a) et b) du présent article 13.4, voter en leur qualité d'associé de la Société s'agissant de l'un des domaines suivants et à ce que ni la Société et/ou sauf indication contraire ci-dessous, l'une de ses filiales n'entreprendra aucune des opérations suivantes:

- a) toute modification des statuts de la Société;
- b) la nomination d'auditeurs pour auditer les états financiers de la Société et/ou de ses filiales - autrement que parmi PWC, Ernst & Young, KPMG et/ou Deloitte;
- c) réduire le capital social de la société et/ou sauf exception prévue par le Supernova SHA, l'une de ses filiales autrement que sur une base pro rata à l'égard de chacun des associés de la Société (ou des associés dans les filiales respectives);
- d) l'exclusion du droit préférentiel de souscription des associés à souscrire à de «New Shares», prêts, parts sociales et/ou participations visées à l'article 6.4 du Pacte d'Associés;
- e) tout évincement («squeeze-out») (ou son équivalent) de l'un des associés; et/ou
- f) l'exécution et/ou toute modification de tout pacte d'associés entre la Société (en tant qu'associé dans Supernova) et un autre associé(s) dans Supernova (y compris le Supernova SHA);
- g) toutes opérations consistant à ou liées à l'acquisition / souscription de parts sociales, et/ou la création de nouvelles sociétés, dans lesquelles la Société (individuellement ou conjointement avec Investco et/ou tout «Investco Transferee») et/ou l'une de ses Filiales ne détient pas 100 % du capital social;
- h) toutes dépenses d'investissement de la Société au-delà de 500.000 euros; et
- i) toutes transactions (y compris en relation avec les salaires) entre la Société (d'un côté) et tout associé et/ou l'une de ses Filiales (d'un autre côté) dépassant (ou résultant en position ouverte) 25.000 EUR cumulativement pour tout associé et/ou l'une de ses Filiales pendant 12 mois consécutifs.

D. Gestion

Art. 19. Pouvoirs du conseil de gérance.

19.1. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. La Société peut avoir différentes catégories de gérants. Dans la mesure où le terme „gérant unique“ n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au „conseil de gérance“ utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au „gérant unique“.

19.2. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/aux associés.

19.3. La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.

19.4. La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 20. Composition du conseil de gérance. Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

Art. 21. Élection et révocation des gérants et terme du mandat.

21.1. Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat. Un gérant devra être nommé parmi les candidats proposés par AMC.

21.2. Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

21.3. Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives. La majorité des gérants ne devra à aucun moment être composée de résidents du Royaume-Uni.

Art. 22. Convocation des réunions du conseil de gérance.

22.1. Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa

22.2. Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 23. Conduite des réunions du conseil de gérance.

23.1. Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

23.2. Quorum

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance en ce compris, si plusieurs catégories de gérants sont nommées, au moins un (1) gérant de chaque catégorie.

23.3. Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

23.4. Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

23.5. Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

23.6. Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

Art. 24. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

24.1. Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

24.2. Le gérant unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

24.3. Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

Art. 25. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B ou par la signature du gérant unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance ou par le gérant unique. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.

E. Surveillance de la société**Art. 26. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) - réviseur(s) d'entreprises.**

26.1. Si la Société compte plus que vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des associés ou non.

26.2. L'assemblée générale des associés détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des associés.

26.3. Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.

26.4. Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

26.5. Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

26.6. Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni associé, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil de gérance s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

26.7. Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

F. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 27. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 28. Bénéfices.

28.1. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

28.2. Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.

28.3. En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

28.4. Aux conditions et termes prévus par la loi l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts ainsi que conformément à la clause 3. du Pacte d'Associés.

28.5. En cas de déclaration de dividende, un tel dividende devra être alloué et payé comme suit:

(a) un montant déterminé conformément à l'article 23.6 des présents Statuts, sera distribué de manière égale à tous les détenteurs de parts sociales au prorata de leurs parts sociales sans égard à la catégorie de parts sociales, puis

(b) le solde du montant total distribué sera alloué en son intégralité aux associés aux porteurs de la dernière catégorie de parts sociales dans l'ordre alphabétique inversé (c.à.d. en premier lieu les parts sociales de catégorie J, les parts sociales de catégorie I, les parts sociales de catégorie H, les parts sociales de catégorie G, les parts sociales de catégorie F, les parts sociales de catégorie E, les parts sociales de catégorie D, les parts sociales de catégorie C, les parts sociales de catégorie B puis, s'il existe seulement des parts sociales de catégorie A alors les parts sociales de catégorie A).

28.6. Le montant indiqué au paragraphe 28.5 (a) de cet article devra être déterminée comme suit:

- (i) les détenteurs de parts sociales de catégorie A se verront alloué un montant de 0.01% de la valeur nominale de chacune des parts sociales de catégorie A;
- (ii) les détenteurs de parts sociales de catégorie B se verront alloué un montant de 0.02% de la valeur nominale de chacune des parts sociales de catégorie B;
- (iii) les détenteurs de parts sociales de catégorie C se verront alloué un montant de 0.03% de la valeur nominale de chacune des parts sociales de catégorie C;
- (iv) les détenteurs de parts sociales de catégorie D se verront alloué un montant de 0.04% de la valeur nominale de chacune des parts sociales de catégorie D;
- (v) les détenteurs de parts sociales de catégorie E se verront alloué un montant de 0.05% de la valeur nominale de chacune des parts sociales de catégorie E;
- (vi) les détenteurs de parts sociales de catégorie F se verront alloué un montant de 0.06% de la valeur nominale de chacune des parts sociales de catégorie F;
- (vii) les détenteurs de parts sociales de catégorie G se verront alloué un montant de 0.07% de la valeur nominale de chacune des parts sociales de catégorie G;
- (viii) les détenteurs de parts sociales de catégorie H se verront alloué un montant de 0.08% de la valeur nominale de chacune des parts sociales de catégorie H;
- (ix) les détenteurs de parts sociales de catégorie I se verront alloué un montant de 0.09% de la valeur nominale de chacune des parts sociales de catégorie I; et
- (x) les détenteurs de parts sociales de catégorie J se verront alloué un montant de 0.10% de la valeur nominale de chacune des parts sociales de catégorie J.

Art. 29. Dividendes intérimaires - Prime d'émission.

29.1. Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

29.2. La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 30. Liquidation.

30.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

30.2 La liquidation prendra place conformément à la loi luxembourgeoise applicable. Le boni net de liquidation sera distribué aux associés en proportion de leurs droits dans la Société. A la fin de la procédure de liquidation, tout montant qui n'aura pas été réclamé par les associés sera reversé à la Caisse de Consignation, laquelle les mettra à la disposition des associés durant la période prévue par la loi. Après cette période, le solde reviendra à l'Etat luxembourgeois.

30.3 Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et des frais de liquidation, le boni de liquidation sera distribué aux associés en tenant compte des règles en matière d'attribution des profits aux différentes catégories de parts sociales ainsi qu'en dispose l'article 28 des présents Statuts.

H. Loi applicable

Art. 31. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

I. Définitions

Art. 32. Acheteur: a le sens qui lui est donné à l'article 11.1.

Associés Sortant: a le sens qui lui est donné à l'article 12.1.

Associé Cédant: a le sens qui lui est donné à l'article 10.

Associé Cédant 2: a le sens qui lui est donné à l'article 11.1.

AMC: signifie AMC III Jet BV, une société immatriculée aux Pays-Bas sous le numéro d'immatriculation 60163186, ayant son siège social à Amsterdam, à Herengracht 4241, 1017BZ Amsterdam, aux Pays-Bas.

Changement de Contrôle: a le sens qui lui est donné dans le Pacte d'Associés sous le terme («Change of Control»).

Contrepartie du Droit de Sortie: a le sens qui lui est donné à l'article 7.

Filiale: par rapport à toute entité, toute autre entité qui, directement ou indirectement, à travers une ou plusieurs sociétés intermédiaires, contrôle, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun de l'entité spécifiée. Pour les fins de cette définition, le terme «contrôle» tel qu'il est appliqué à toute entité, désigne la possession, directe ou indirecte, du pouvoir de diriger ou de faire administrer la gestion de cette entité, soit par la détention de parts sociales, de parts sociales avec droit de vote, de partenariat ou autres contrats ou autrement. Si une entité détient, directement ou indirectement, 50% ou plus du capital social, des valeurs mobilières, droit de vote, partenariat ou autre participation dans une autre entité, une telle autre entité est réputée être une société associée de la dite première entité et vice versa. En ce qui concerne AMC, le terme «Filiale» doit également inclure Mezzanine Capital Partners GP Limited, ayant son siège social à St Helier, Jersey, à Aztec Group Maison Po Box 730 11-15 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 0QH («Mezzanine Capital Partners») et ses Filiales au sens de la phrase précédente, ainsi que les fonds gérés par Mezzanine Capital Partners (y compris mais non limité à Accession Mezzanine Capital III LP ayant son siège social à St Helier, Jersey) ou une Filiale de Mezzanine Capital Partners.

HV: HV Expansion Invest OÜ, a limited liability company constituée suivant les lois d'Estonie, ayant son siège à Turu plats 5/7-12, Tallinna linn, Harju maakond, 11611, immatriculée auprès du registre de commerce de Harju County Court Registration Department sous le numéro 12206652.

Investco: a le sens qui lui est donné dans le Pacte d'Associés.

Investco Transferee: a le sens qui lui est donné dans le Pacte d'Associés.

KJ: KJ Holdings OÜ, a limited liability company constituée suivant les lois d'Estonie, ayant son siège à Vana-Lõuna 39-165, Tallinna linn, Harju maakond, 10134, immatriculée auprès du registre de commerce de Harju County Court Registration Department sous le numéro 11212337.

Montant Disponible: a le sens qui lui est donné à l'article 6.13.

Montant Total d'Annulation: a le sens qui lui est donné à l'article 7..

Parts Sociales Proposées 2: a le sens qui lui est donné à l'article 11.1.

Période d'Acceptation: a le sens qui lui est donné à l'article 10.1.

Permitted Transferee: a le sens qui lui est donné dans le Pacte d'Associés

Prêt: a le sens qui lui est donné dans le Pacte d'Associés sous le terme («Loan»).

New Shares: a le sens qui lui est donné dans le Pacte d'Associés.

Notification de Sortie Conjointe: a le sens qui lui est donné à l'article 11.3.

Notification de Sortie Forcée: a le sens qui lui est donné à l'article 12.2.

Notification de Transfert: a le sens qui lui est donné à l'article 10.1.

Notification de Transfert 2: a le sens qui lui est donné à l'article 11.1.

Offrant: a le sens qui lui est donné à l'article 12.1.

Offre: a le sens qui lui est donné à l'article 10.

Offre d'Achat: a le sens qui lui est donné dans le Pacte d'Associés sous le terme («Purchase Offer»).

Offre de Rachat: a le sens qui lui est donné à l'article 12.2.

Offre de Sortie Conjointe: a le sens qui lui est donné à l'article 11.1.

Pacte d'Associés: signifie que le pacte d'associés relatif à la Société qui a été conclu par les associés de la Société et la Société le 26 juin 2015, tel qu'il il peut être modifié de temps à autre.

Parts Sociales Proposées: a le sens qui lui est donné à l'article 10.

Purchase Price: a le sens qui lui est donné dans le Pacte d'Associés.

RK: Rene Kuuskmann, né le 14.09.1980, domicilié à Koidula 24-4, Tallinn, Estonia.

Société: a le sens qui lui est donné à l'article 1.

Supernova: a le sens qui lui est donné dans le Pacte d'Associés.

Supernova SHA: a le sens qui lui est donné dans le Pacte d'Associés.

Swap Request: a le sens qui lui est donné dans le Pacte d'Associés.

Swap Purchase Price: a le sens qui lui est donné dans le Pacte d'Associés.

Swap Shares: a le sens qui lui est donné dans le Pacte d'Associés.

Tag Notice: a le sens qui lui est donné dans la clause 7. du Pacte d'Associés.

Tag Request: a le sens qui lui est donné dans la clause 7. du Pacte d'Associés.

Tag Shares: a le sens qui lui est donné dans la clause 7. du Pacte d'Associés.

TL: signifie Mr. Toomas Lammertson, date de naissance 21/02/1959, lieu de résidence põik tn 5, Saku, Harju County, Estonie.

Valeur d'Annulation par Parts Sociales: a le sens qui lui est donné à l'article 7.2

Warranty Transfer: a le sens qui lui est donné dans la clause 7. du Pacte d'Associés.

Warranty Deed: a le sens qui lui est donné dans le Pacte d'Associés.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu au représentant des comparants, le représentant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. DOBRZENSKY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 9 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/21493. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Référence de publication: 2015116500/1413.

(150125817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

**Treboroutil S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Ordilux S.à.r.l.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 192.864.

L'an deux mille quinze, le six juillet,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) TREBORASSET S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 141.275;

2) Monsieur Benjamin REY, gérant de sociétés, né à Boulogne-Billancourt (France), le 20 décembre 1974, demeurant au 5, avenue Rodin, F-75116 Paris,

tous les deux étant ici représentés par Madame Isabelle BASTIN, employée privée, L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy,

en vertu de deux procurations sous seing privé.

Les procurations, signées ne varietur par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants sont les seuls associés de ORDILUX S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192.864, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 4 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 103 du 14 janvier 2015 (la «Société»)

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

Les comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, délibèrent selon l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en «TREBOROUTIL S.à r.l.» et modification afférente de l'article premier des statuts;

2. Augmentation du capital social de la société à concurrence de cinq cent deux mille cinq cents euros (EUR 502.500.-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à cinq cent quinze mille euros (EUR 515.000.-) par la création et l'émission de cinq cent deux mille cinq cents (502.500) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes;

3. Souscription et libération intégrale des cinq cent deux mille cinq cents (502.500) nouvelles parts sociales par versement en espèces au prorata de la participation actuelle;

4. Modification afférente de l'article 5 des statuts en vue de l'adapter aux décisions prises;

5. Divers.

Les associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution:

Les associés décident de changer la dénomination sociale de la Société en «TREBOROUTIL S.à r.l.» et par conséquent de modifier l'article premier des statuts de la Société, afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Forme et dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «TREBOROUTIL S.à r.l.» (la «Société»).»

Deuxième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de cinq cent deux mille cinq cents euros (EUR 502.500.-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à cinq cent quinze mille euros (EUR 515.000.-) par la création et l'émission de cinq cent deux mille cinq cents (502.500) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

Souscription et libération

Les cinq cent deux mille cinq cents (502.500) parts sociales nouvelles sont souscrites comme suit:

- TREBORASSET S.à r.l., prénommée: Quatre cent vingt-sept mille cent vingt-cinq parts sociales	427.125
- Monsieur Benjamin REY, prénommé: Soixante-quinze mille trois cent soixante-quinze parts sociales . . .	<u>75.375</u>
TOTAL: cinq cent deux mille cinq cents parts sociales	502.500

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire par les associés, de sorte que le montant total de cinq cent deux mille cinq cents euros (EUR 502.500,-) est à la disposition de la Société, tel qu'il a été démontré au notaire soussigné.

Troisième résolution:

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts de la Société, afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de cinq cent quinze mille euros (EUR 515.000,-) représenté par cinq cent quinze mille (515.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. BASTIN et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 7 juillet 2015. 1LAC/2015/21097. Reçu soixante-quinze euros. 75,-

Le Receveur (signé): MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Référence de publication: 2015118382/74.

(150126896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Biolaser Technologies et Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 10, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 128.849.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015116608/9.

(150124903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Bonn, Viktoria-Karree Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 165.646.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Compliance Partners S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2015116581/11.

(150125466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.